

ARCHOS

Rapport financier | 2010

Société Anonyme au capital de 10.174.172 Euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

Sommaire

Déclaration de la personne responsable	3
Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	4
Annexes au rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	22
Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les opérations d'attribution d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice 2010	27
Rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la Société au cours de l'exercice 2010	28
Rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce	29
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	36
COMPTES CONSOLIDÉS exercice clos le 31 décembre 2010	39
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	79
COMPTES SOCIAUX exercice clos le 31 décembre 2010	82

ARCHOS

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2010

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 Décembre 2010, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Paris, le 23 mars 2011

Henri Crohas

Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

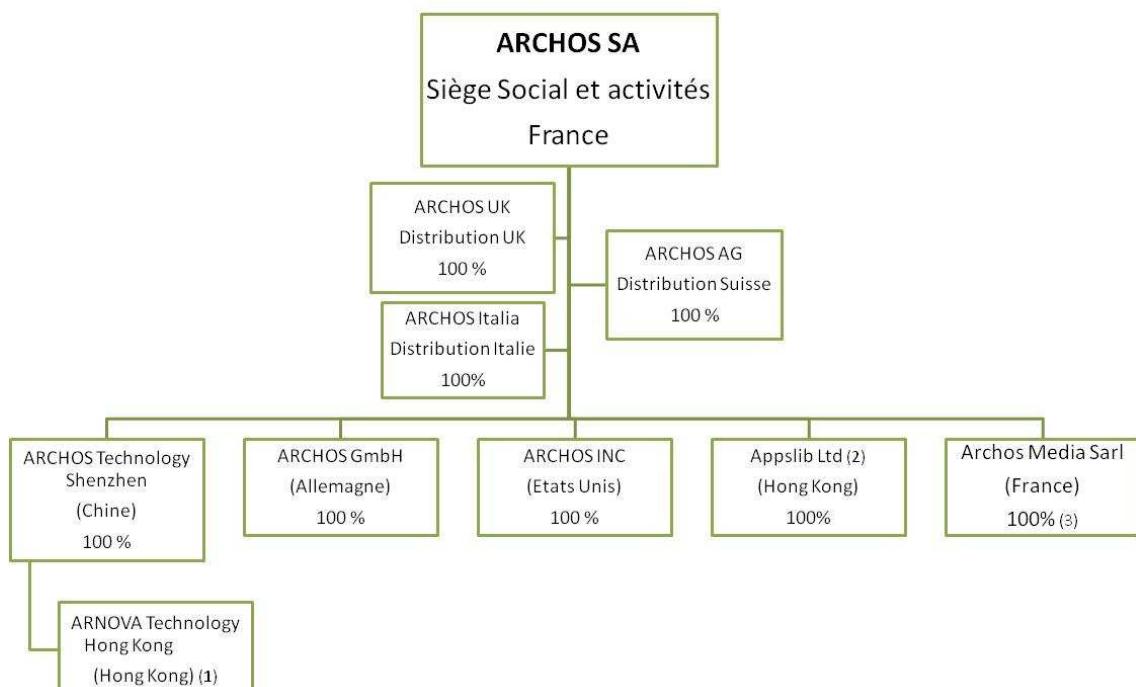
Activité du groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS est la société mère du Groupe, dont le siège se trouve à Igny en banlieue parisienne. ARCHOS assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe du Sud.

ARCHOS détient à 100%, directement ou indirectement neuf filiales en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse et en Italie.

En Chine, ADPT est renommée en ARCHOS Technology Shenzhen. Elle détient 100% des parts de la société ARCHOS Technology Hong Kong, créée en fin d'exercice 2010 et qui va être renommée en ARNOVA Technology Hong Kong en 2011.



(1) Actuellement dénommée ARCHOS Technology Hong Kong, en cours de changement de nom

(2) Actuellement filiale de ARCHOS SA, en cours de transfert à Archos Technology Shenzhen

(3) Sans activité en 2010, a fait l'objet d'une TUP dans ARCHOS SA en Février 2011

Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2010, le Groupe a réalisé un **chiffre d'affaires** de 83,3 millions d'euros contre 57,9 millions d'euros pour la même période en 2009, soit une hausse de 44%.

Chiffre d'affaires IFRS en M€	2010	2009	Var en M€	Var en %
Europe	60,7	43,5	+17,2	+39,5%
Asie	4,4	2,7	+1,8	+66,3%
Etats-Unis	18,2	11,7	+6,4	+54,9%
TOTAL	83,3	57,9	+25,4	+43,9%

La progression de l'activité a été continue au cours de l'exercice et s'est fortement accélérée au dernier trimestre qui a été marqué par la sortie des produits de la génération 8.

A la clôture de son exercice 2010, ARCHOS affiche une croissance globale de 44 % marquant ainsi le net redressement de l'activité du groupe et la pertinence de sa stratégie.

Grâce à sa politique d'élargissement de gamme, avec un portefeuille de plus 50 références, Archos a reconquis des parts de marché significatives en Europe.

Ainsi, selon une étude GFK, ARCHOS se hisse à la deuxième place en France sur le segment des lecteurs MP3/MP4 inférieurs à 7 pouces, et augmente de deux points sa part de marché en valeur, passant de 5,8 % de part de marché en valeur en 2009 à 7,8 % en 2010. En Allemagne, le groupe a progressé de quatre places, de la 11ème à la 7ème place et au Royaume-Uni, il passe de la 7ème à la 4ème place¹.

Par ailleurs, dans un contexte de très fort déploiement du marché des tablettes de grand format (7 pouces et plus), le caractère innovant des produits Archos offre au groupe une opportunité exceptionnelle de développement. Sur ce nouveau marché, ARCHOS a proposé avant ses concurrents des produits de haut niveau de qualité à un prix très attractif, ce qui a permis à la marque de devenir, au quatrième trimestre, leader en France sur le segment des tablettes à moins de 400 euros, et d'y détenir la deuxième part de marché avec 22%² tous segments de prix confondus.

Les prévisions de croissance du marché des tablettes sont prometteuses avec une estimation de plus de 50 millions de tablettes vendues dans le monde en 2011³, soit trois fois plus qu'en 2010. ARCHOS compte y prendre une position importante.

La marge brute s'élève à 19,4 millions d'euros, contre 7,8 millions d'euros en 2009. Le taux de marge brute s'élève à 23,3 %, en très nette amélioration par rapport à l'année précédente (13,5%) qui avait été fortement impactée :

- par les baisses de tarifs très importantes sur les produits de Génération 6 et antérieures consenties sur le second semestre 2009 en raison de la situation financière du groupe.
- par un niveau de marge plus bas que celui des activités traditionnelles sur le segment des MiniPC.

¹ Source données marché France, Allemagne et Royaume Unis : Panel GfK Janvier à Août 2010

² Source GfK février 2011 : période novembre et décembre 2010

³ Morgan Stanley Février 2011

ARCHOS

En 2010, la maîtrise des coûts d'achat et de production, la gestion efficace du passage au modèle « clé en main » et le bon positionnement des produits par rapport aux concurrents a permis d'atteindre au global un niveau de marge en phase avec les standards de cette industrie.

Les **dépenses de Recherche et Développement** se sont élevées à 4,2 millions d'euros, stables par rapport à 2009. L'impact de la capitalisation des dépenses et de l'amortissement des frais activés les périodes précédentes est exposé ci-après.

En milliers d'euros

	31 dec 2010	31 dec 2009
Charge de R&D de la période avant activation	4 193	5 027
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	3 369	3 640
Total charges R&D	7 562	8 667
Charges activées sur la période	3 237	3 743
Quote part des subventions reçues prises en résultat	502	717
Credit d'impôt recherche	1 333	1 781
Total des charges R&D au compte de résultat	2 490	2 426

Au total les frais de R&D constatés en résultat s'élèvent à 2,5 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2009.

Les **dépenses de Ventes et Marketing** s'élèvent à 7,4 millions d'euros, en croissance de 1,5 millions d'euros par rapport à 2009, soit + 26,5%. La progression de ces dépenses est liée à celles des postes en lien avec le chiffre d'affaires (comme les commissions sur ventes et les autres frais promotionnels dans le réseau).

Les **dépenses générales et administratives** s'élèvent à 9,3 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à 2009. Le plan de réduction des dépenses mené sur 2010 est en phase avec les objectifs. Le changement de modèle vers le « clé en main » s'accompagne également d'une politique de maîtrise et d'adaptation des moyens.

Le résultat opérationnel courant est positif 0,2 millions d'euros contre – 10,9 millions d'euros pour la même période en 2009.

Impact des produits et charges non récurrents

En 2009, les comptes avaient été impactés par les charges non récurrentes de 6,3 millions d'euros dont 5,9 millions d'euros de provisions sur stock rendues nécessaires par le changement de modèle industriel. En 2010, le groupe a supporté une charge non récurrente de 0,4 millions d'euros consécutive à un litige.

Il n'y avait pas eu de reclassement en « Autres charges ou produits opérationnels ou non récurrents » en 2008.

Après prise en compte des éléments courants et non courants, **le résultat opérationnel** consolidé s'établit à – 0,2 millions d'euros contre -17,2 millions d'euros en 2009.

Le résultat financier consolidé présente en 2010 un solde net négatif de -1,9 millions d'euros contre -1,3 millions d'euros en 2009. L'évolution provient essentiellement de l'impact du résultat de change qui s'est élevé à -0,38 millions d'euros en 2010 contre un solde net de + 0,35 millions d'euros en 2009. Les charges financières liées à

ARCHOS

l'endettement s'élèvent à 1,5 millions d'euros en 2010 contre 1,7 millions d'euros en 2009.

Les **impôts courants et différés** représentent une charge nette de 250 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les impôts différés actifs calculés sur l'année 2010, d'un montant de 1,7 millions d'euros, n'ont pas été comptabilisés.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un **Résultat net consolidé** négatif de - 2,3 millions d'euros, contre un résultat net négatif de - 18,6 millions d'euros en 2009, sur la même période.

Autres faits marquants de la période

Finalisation du modèle économique « clé en main »

La société a finalisé la mise en place de contrats avec ses partenaires asiatiques afin d'acheter des produits finis et non plus des composants devant être assemblés. Ce changement stratégique, débuté en 2009 est désormais complètement mis en place.

Développement Asie

Afin de disposer des ressources nécessaires à son développement commercial sur la zone Asie Pacifique, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant brut de 6.230 milliers d'euros en avril 2010. Cette opération a été réalisée par le biais d'un placement privé.

Mandataires Sociaux

Le 14 avril 2010, en raison de la démission d'un Administrateur, le Conseil d'Administration a décidé de coopter un nouvel administrateur. A l'issue du même Conseil d'Administration, deux autres administrateurs ont également démissionné. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 a ratifié la cooptation du nouvel administrateur. En outre, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, l'article 9 des statuts a été modifié, le nombre des administrateurs a été ramené à sept membres.

Action de Préférence

Aux termes d'un courrier adressé à Monsieur Crohas en date du 21 mai 2010, l'action de préférence détenue par DISH Network Corporation a été convertie en action ordinaire. En conséquence, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, la mention de l'action de préférence a été retirée des statuts d'Archos.

Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société Archos SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est élevé à 87,5 millions d'euros contre 52,8 millions d'euros pour la même période en 2009.

Les Autres Produits d'Exploitation se sont élevés à 16 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros sur l'exercice 2009 et sont principalement constitués des éléments suivants :

ARCHOS

- Variation de stock de produits finis : + 6,8 millions d'euros en 2010 contre – 9,2 millions d'euros en 2009. Cette évolution est liée à la reconstitution d'un niveau de stock en phase avec le développement de l'activité.
- Reprises de provisions et amortissements : 5,9 millions d'euros composés essentiellement pour 5,6 millions d'euros des reprises de provisions sur stock en lien avec les ventes et mises au rebut de stock anciens.
- Frais de R&D capitalisés : 3,2 millions d'euros, en diminution de 0,5 millions d'euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 104,2 millions d'euros contre 72,5 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 44%. Les principales variations sont les suivantes :

Achats de matières premières, autres approvisionnements consommés et variation de stocks associée : progression de 36,6 millions d'euros (+112 %) en rapport avec la progression du chiffre d'affaires.

Autres achats et charges externes : diminution de – 4,3 millions d'euros (-19 %), correspondant pour l'essentiel à un transfert de charges vers les achats de matières et autres approvisionnement liés au passage au modèle clé en main.

Salaires, traitements et charges sociales : charges en légère diminution de 3 % L'effectif moyen de la Société baisse de 108 à 101 personnes (hors effectif basé en Chine).

Dotations aux amortissements sur immobilisations : en baisse de 0,8 millions d'euros, la dotation porte essentiellement sur les frais de recherche et développement. Il est rappelé que ces frais sont amortis sur 18 mois à compter de la date de commercialisation des produits concernés. La dotation nette aux amortissements sur les frais de R&D capitalisés s'est élevée à 3,4 millions d'euros sur l'exercice 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à – 0,6 millions d'euros contre – 12,9 millions d'euros pour la même période 2009.

En 2010, le résultat financier s'établit à – 1,7 contre - 4,0 millions d'euros en 2009. L'impact du résultat de change s'établit à -0,4 millions d'euros contre + 1,7 millions d'euros en 2009. Les charges d'intérêts s'établissent à 2 M€, stables par rapport à 2009. Compte tenu de l'amélioration des résultats et des perspectives sur la filiale ADPT Chine, les provisions sur situations nettes négative et sur titres ont été reprises en 2010 à hauteur de 0,75 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel s'établit à + 0,1 millions d'euros contre – 5,7 millions d'euros en 2009. Il est constitué de 0,4 millions de charges sur un litige et de 0,5 millions d'euros de produits des subventions rapportées au résultat sur l'exercice. Ces subventions concernent les projets liés aux pôles de compétitivité auxquels participe ARCHOS.

La société a enregistré un produit d'impôt de 1,3 millions d'euros en 2010 au titre du Crédit d'Impôt Recherche.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt, le résultat net s'établit à – 0,9 millions d'euros contre - 20,8 millions d'euros en 2009.

Situation financière du Groupe

Au 31 décembre 2010, la position nette de trésorerie du groupe, hors dettes financières est de 7,5 M€. Le montant inscrit au poste « Concours bancaires et autres dettes bancaires courants » correspond aux soldes créditeurs des comptes en euros ou en devise. Ce montant est à apprécier en intégrant les soldes débiteurs inscrits à l'actif du bilan en « Disponibilités » dans la mesure où il n'est pas effectué de compensation comptable sur les positions débitrices et créditrices au sein du même établissement sur des comptes dans des devises différentes.

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	16 728	5 121
Total découverts bancaires	16 728	5 121
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement	6 080	0
Disponibilités	18 180	20 794
Total disponibilités	24 260	20 794
Total Situation nette de trésorerie	7 532	15 673

Au 31 décembre 2010, les dettes financières non courantes s'élèvent à 5 millions d'euros correspondant à l'emprunt souscrits par Echostar en 2008. En fin d'exercice, la dernière tranche des obligations correspondant à l'emprunt souscrit en 2005 a en effet été convertie.

Le Groupe finance également une partie de son besoin en fonds de roulement à l'aide de lignes de découverts autorisés accordés par les banques. Suite aux renégociations de ses lignes de crédit intervenues en fin d'année 2009, le Groupe dispose de lignes de découvert autorisés à hauteur de 1.850 milliers d'euros et ce jusqu'au 30 juin 2011.

Au 31 décembre 2010, ces lignes sont utilisées à hauteur de 1.119 milliers d'euros au travers de « Stand by Letter of Credit » constituant des garanties auprès de certains fournisseurs.

Compte tenu de la structure de son endettement, le groupe n'a pas mis en place de gestion de risque de taux.

Faits marquants survenus depuis la date de clôture

Archos Media Sarl, filiale sans activité a été fusionnée par le biais d'une TUP dans ARCHOS SA.

Début janvier 2011, la société a procédé à une émission de 124.688 actions en paiement d'une partie des intérêts dus sur l'emprunt obligataire de 2008.

ARCHOS

Perspectives

En 2010, le groupe a démontré la pertinence d'une stratégie offensive résolument centrée sur le cœur du métier du Groupe : l'innovation, la qualité, la commercialisation, le marketing et la satisfaction clients. Grâce à cette organisation, ARCHOS a gagné en souplesse, optimisé ses coûts et concentré ses ressources sur le « time to market » de ses produits.

Ainsi, ARCHOS aborde l'exercice 2011 sereinement. La demande reste très soutenue sur le début d'année, dans la continuité de la fin 2010. De plus, le groupe bénéficie désormais d'une position solide et d'une avance technologique reconnue sur un segment d'activité en plein essor puisque le marché anticipe aujourd'hui des ventes de 50 millions de tablettes dans le monde en 2011⁴, soit trois fois plus qu'en 2010.

ARCHOS se dote donc des moyens nécessaires pour prendre une position importante sur ce marché. Dans ce cadre, le groupe a annoncé le lancement de la marque ARNOVA pour conquérir le marché asiatique et les acteurs de la grande distribution dans le monde. Ainsi les produits ARNOVA sont dès à présent disponibles et la société a conclu des accords de distribution en marque blanche avec les plus grands noms : **Kesa, Auchan, Carrefour...**

Compte tenu des incertitudes pesant actuellement sur les perspectives commerciales ARCHOS ne souhaite pas communiquer de prévisions de chiffre d'affaires.

Pour les mêmes raisons, ARCHOS ne souhaite pas communiquer de prévisions en termes de marge brute. Les objectifs actuellement visés sont cependant de maintenir le un niveau moyen situé entre 20 % et 25 %.

Sur le plan des dépenses d'exploitation, le Groupe poursuit son plan de maîtrise des dépenses.

Filiales, sociétés consolidées et participations

Toutes les filiales du groupe sont détenues directement ou indirectement à 100 %.

Archos UK, Archos AG (suisse) et Archos Italia opèrent en tant qu'agent commercial pour ARCHOS SA dans leurs zones géographiques.

ARCHOS INC, ARCHOS GmbH et Archos Digital Products Trading (rebaptisée Archos Technology Shenzhen en 2011) sont des filiales de distribution des produits. Archos ASIA a été rebaptisée APPSLIB Ltd en 2010.

ARCHOS Technology Hong Kong, filiale à 100 % de ARCHOS Digital Product Trading a été créée en toute fin d'année 2010 et n'a pas encore eu d'activité opérationnelle sur l'exercice 2010.

Les principales données chiffrées sociales des filiales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

⁴ Morgan Stanley Février 2011

ARCHOS

Archos Inc

En milliers de dollars US

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	24 146	16 498
Résultat d'exploitation	-466	0
Résultat Net	-521	-134

Archos UK

En milliers de livres sterling

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	935	977
Résultat d'exploitation	149	152
Résultat Net	107	109

Archos Deutschland

En milliers d'euros

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	8 397	2 147
Résultat d'exploitation	42	285
Résultat Net	35,7	283

Appslib (ex Archos Asia)

En milliers de dollar HKD

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	1 178	0
Résultat d'exploitation	69	-6
Résultat Net	74	-11

Archos Italia

En milliers d'euros

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-2	-31
Résultat Net	-3	-31

ARCHOS

Archos AG (Suisse)

En milliers de franc CHF

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	73
Résultat d'exploitation	-9	-9
Résultat Net	-10	-8

Archos Technology Shenzhen CO. Ltd (ex Archos Digital Products Trading Co., Ltd)

En milliers de RMB

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	3 619	2 130
Résultat d'exploitation	989	-4 597
Résultat Net	773	-4 597

Archos Media

En milliers d'euros

Description	31-déc.-10	31-déc.-09
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	1
Résultat d'exploitation	-31	-92
Résultat Net	-31	-92

Activité de Recherche et Développement

Le montant des dépenses engagées par Archos au titre des frais de recherche et développement sur l'exercice 2010 s'élève à 4,2 millions d'euros, dont 3,2 millions d'euros ont donné lieu à comptabilisation en Frais de développement au bilan.

En 2010 les travaux de R&D ont notamment porté sur les « tablettes Internet » basées sur des processeurs ARM et sur le système d'exploitation Android, sur les technologies 3D, sur les plateformes de gestion de contenu.

2010 a vu en outre la poursuite des activités d'Archos dans le domaine des projets collaboratifs visant à acquérir des savoir-faire sur des thématiques porteuses d'avenir telles que la connexion aux réseaux de télécommunications intégrés du futur (IMS), l'offre de capacités de personnalisation en profondeur de ces appareils, leur capacité à interagir avec les objets communicants environnant dans le cadre de « l'Internet des Objets », le « quatrième écran » de la maison : un terminal universel pour regarder la télévision et exécuter toutes les applications en relation avec la vie quotidienne des personnes.

Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, ARCHOS est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires en germe ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Au regard des procédures en cours et des informations disponibles, la Société considère que ces litiges doivent être comptabilisé en passifs éventuels. Ainsi, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

- **Microprocessor Enhancement Corporation**

Suite à une assignation adressée à la filiale américaine, Archos Inc, le 26 janvier 2009 par la société américaine MEC immatriculée dans l'état du Delaware, Archos a appelé en garantie son fournisseur de Microprocesseurs, Texas Instruments, conformément aux termes du contrat qui la liait à Texas Instruments. Cette dernière a accepté d'assumer la défense d'Archos et d'en supporter les coûts.

A l'issue de cette procédure, un jugement de l'«United States District Court Central District of California » paru en date du 13 juillet 2010 met fin au litige en prononçant la non violation par les produits d'Archos des brevets objets de l'assignation.

- **Personal Audio**

En date du 5 mai 2010 un accord transactionnel a été signé avec la société Personal Audio LLC mettant fin à l'action. Personal Audio, société immatriculée dans l'état du Texas, avait assigné la filiale Archos Inc., dans le cadre d'une procédure « collective », pour violation de brevets américains portant sur des éléments en relation avec les lecteurs audio numériques.

Aux termes de cet accord, Personal Audio accorde à Archos une licence d'utilisation des brevets objet du litige (pour les produits vendus dans le passé ainsi que pour les produits actuels). Les éléments financiers de cet accord n'impactent pas les comptes de manière significative.

- **PACid**

La société américaine PACid Group PLC a assigné le 02 août 2010 la filiale américaine du groupe ARCHOS Inc et ARCHOS SA pour une violation de brevets portant sur des technologies embarquées sur les microprocesseurs gérant les fonctions Wifi.

En octobre 2010, Texas Instrument a confirmé à ARCHOS que les composants acquis par ARCHOS sont bien couverts par un accord de licence avec PACid. En décembre 2010 suite à la demande faite par ARCHOS SA auprès de la cour, l'assignation concernant ARCHOS SA a été révoquée. La procédure suit son cours concernant ARCHOS Inc. La position de la société est que compte tenu des éléments en sa possession et notamment des accords entre PACid et Texas Instruments, il est très peu probable que ce litige ait des conséquences financières significatives.

Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après.

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur			0%	0%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Sous-total	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%

Informations sociales

L'effectif du groupe ARCHOS au 31 décembre 2010 est de 184 salariés répartis comme suit :

Localisation	31-déc-10	31-déc-09
Archos SA	99	108
Archos Inc	9	9
Archos UK	10	11
Archos Germany	15	18
Archos Appslib	12	0
Archos AG	0	0
Archos Italia	0	0
Archos China	39	13
Total	184	159

Informations environnementales

Les produits d'ARCHOS sont réalisés avec des composants qui sont fournis par des entreprises se conformant aux normes environnementales et de sécurité en vigueur sur les territoires de distribution (ROHS, UN38.3, CE, FCC, DEEE, MSDS). L'assemblage des produits est également réalisé en conformité avec ces normes. ARCHOS contribue à améliorer l'impact des produits sur l'environnement en participant notamment aux programmes de contribution au recyclage (du type « piles et accumulateurs ») et aux actions de communication auprès des utilisateurs sur l'attention à porter au tri des composants du type batteries.

Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social est de 10.111.828 €. Début janvier 2011, la société a procédé à une émission de 124.688 titres en paiement des intérêts dus sur l'emprunt obligataire de 2008. A la date du conseil d'arrêté des comptes, le capital social est donc de 10.174.172 euros et est composé de 20.348.344 actions ; toutes ces actions ont été émises et totalement libérées. Chaque action a une valeur nominale de 0,50€ chacune.

A la date du présent rapport, le groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues à la date du Conseil d'administration du 17 mars 2011 et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	3 318 584	16,31%	3 318 584	16,31%
<i>Henri Crohas</i>	3 318 584	16,31%	3 318 584	16,31%
Autres actionnaires	17 029 760	83,69%	17 029 760	83,69%
Total	20 348 344	100,00%	20 348 344	100,00%

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2010 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié (hors Henri Crohas) est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

Evolution du cours de bourse sur l'année 2010

mois	Moyenne du cours d'ouverture	Moyenne du cours de cloture	volume mensuel
1	3,32	3,30	8 277 191
2	2,93	2,91	4 609 029
3	3,10	3,11	3 467 875
4	4,43	4,45	25 516 267
5	4,12	4,09	6 883 018
6	4,20	4,16	4 813 148
7	3,90	3,89	5 059 836
8	3,48	3,45	9 262 753
9	3,22	3,20	5 305 908
10	3,41	3,41	16 773 247
11	4,10	4,07	7 105 646
12	4,01	4,00	6 625 910
Total général	3,68	3,67	

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
23 Déc. 2008 Troisième résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société	3% du capital social	38 mois		
24 Septembre 2009 Première résolution	Autorisation consentie au conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société	Jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société.	18 mois		
24 Septembre 2009 Cinquième résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit	50 millions d'euros	18 mois		

	préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions sans offre au public dans la limite de 20% du capital social.				
23 juin 2010 Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions.	50 millions d'euros.	26 mois.		
23 juin 2010 Cinquième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions par voie d'offre au public.	50 millions d'euros	26 mois		
23 juin 2010 Sixième résolution	Autorisation consentie au conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions ordinaires en fixant librement le prix d'émission dans la limite de 10% du capital	10% du capital social par an et au maximum 50 millions d'euros.	26 mois		
23 juin 2010 Septième résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'Administration en vue d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des	50 millions d'euros.	18 mois		

	actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L 225-138 du code de commerce.				
23 juin 2010 Huitième résolution	Délégation consentie au conseil en vue d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	10% du capital	18 mois	1.022.300 BSA représentant 5 % du capital	CA du 14 décembre 2010 et Rapport complémentaire du CA du 22 décembre 2010
23 juin 2010 Neuvième résolution	Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	50 millions d'euros	26 mois.		
23 juin 2010 Dixième résolution	Autorisation consentie au conseil d'administration d'augmenter le nombre d'actions à émettre, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	15% du montant de l'émission initiale au maximum 50 millions d'euros	26 mois		
23 juin 2010 Douzième résolution	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de décider et de procéder à l'émission de titres de capital réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	3% du capital social	26 mois		
23 juin 2010 Treizième résolution	Délégation consentie au conseil à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions	10% du capital social	38 mois		

23 juin 2010 Quatorzième résolution	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	10% du capital social	18 mois		
23 juin 2010 Quinzième résolution	Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'une augmentation de capital social par émission d'actions en rémunérations d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	10% du capital social	26 mois		
23 juin 2010 Seizième résolution	Délégation consentie au conseil à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société	50% du montant nominal du capital social	18 mois		

L'Assemblée générale du 23 juin 2010 a par ailleurs fixé à 120 millions d'euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter des différentes délégations.

ARCHOS

Administration et Contrôle de la Société

Vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part de la société ou de ses filiales durant l'exercice 2010, ainsi que le tableau des fonctions et mandats exercés par ces mandataires.

Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société. Ces opérations, sous réserve d'un montant cumulé supérieur à 5.000 euros au cours de l'année civile, ont en principe donné lieu à déclaration à l'AMF et mises en ligne sur son site (en vertu des articles 223-21 & s. du Règlement général de l'AMF).

Vous trouverez par ailleurs en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux résultats financiers des cinq dernières années ainsi que le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

Propositions de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION (*Examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport général des Commissaires aux comptes auquel est joint le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui font apparaître un résultat net après impôts déficitaire de – 916.717,20 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION (*Examen et approbation des opérations des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport général des Commissaires aux comptes auquel est joint le rapport prévu à l'article L.225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui font apparaître un résultat net part du groupe déficitaire de 2.307 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à - 916.717,20 euros au compte «report à nouveau» débiteur de - 70.928.827,01 euros et qui s'élèvera en conséquence à - 71.845.544,21 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et approuve successivement les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont il a été fait état.

CINQUIEME RESOLUTION (*Pouvoirs*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

Fait à Igny, le 17 mars 2011

Le Conseil d'administration

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1 - Opérations courantes et conclues à des conditions normales au 31 décembre 2010

N°	DATE OPERATION	NATURE	MONTANT en 2010	COCONTRACTANTS	DATE D'EXPIRATION
1	01/08/1999 Renouvelée 01/03/2005	Distribution par Archos Inc des produits Archos	\$19 100 177 14 578 095 €	Archos Inc	
2	01/01/2006	Agent commercial Archos UK Facturation prestation logistique et service après vente	£844 711 991 032 € £90 648 105 920 €	Archos UK Ltd	
3	01/01/2006	Agent commercial Archos Deutschland Facturation prestation logistique et service après vente Facturation prestation R&D Salons & Expositions	678 118 € 99 271 € 572 591 € 75 465 €	Archos Deutschland GmbH	
5	01/03/2005	Facturation prestation logistique réalisée par Archos Asia	0 0 €	Archos Asia Ltd (Appslib)	
6	01/08/2006	Agent commercial Archos Italia	0 €	Archos Italia Srl	
7	05/07/2006	Agent commercial Archos Suisse	CHF 0 0 €	Archos AG	
8	01/03/2007	Distribution par Archos Digital Product Trading des produits Archos Joint Venture projet - Marketing	\$160 070 120 652 € 261 000 €	ADPT	
9	01/12/2007	Vente des produits Archos par Archos Media dans le cadre d'un abonnement	0	Archos Media SARL	
10	01/12/2007	Création d'un site internet	0 €	Archos Media SARL	
11	01/12/2007	Prestation de personnel	0 €	Archos Media SARL	

2 - Conventions réglementées au 31 décembre 2010

	Date		Nature	Montant en 2010	Co-Contractant	Date d'expiration
	Conseil	Opération				
1	08/01/1999	08/04/2009	Bail Commercial	134 939 €	SCI des Vignerons	31/01/2012
2	19/05/1999		Avance compte courant	Pas d'effet en 2010	Archos Inc	
3	19/11/1999		Frais Gestion Archos Inc	120.000 USD 82 964 €	Archos Inc	
4	03/05/2002	21/05/2002	Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants	7 368 €	ACP	
5	23/12/2008	23/12/2008	Emprunt Echostar Intérêts 2010	5 000 000 € 1 000 000 €	Echostar Corporation	31/12/2013

Durant l'exercice 2010, la convention relative à l'augmentation de la surface des locaux du bail commercial avec la SCI des vignerons a été ratifiée au cours du Conseil d'Administration du 14 avril 2010. L'ensemble des conventions listées ci-dessus ont été préalablement autorisées par le conseil d'administration. Lors du conseil d'administration tenu le 14 décembre 2010, les administrateurs ont autorisé la révision du loyer relatif au bail commercial conclu avec la SCI des vignerons. Ce nouveau loyer s'appliquera à partir de février 2011.

3 - Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux en 2010

Description	Archos SA jetons de présence	Archos SA	Archos Inc (1)	Total
		Salaire	salaire	
Henri Crohas, PDG	3 658,71	120 000	11 278	134 936,71
Isabelle Crohas, Administrateur (2)	4 268,00			4 268,00
Giuseppe Agnello, Administrateur	3 658,71			3 658,71
Jean Rizet, Administrateur	3 658,71			3 658,71
Jean-Marc Wormser, Administrateur	3 658,71			3 658,71
Thomas Abramovici, Administrateur	3 658,71			3 658,71
Jean Michel Seignour	3 658,71			3 658,71
Total	26 220	120 000	11 278	157 498

(1) Montants en dollars US convertis en euros au taux moyen de l'exercice

(2) jetons 2009 versés en 2010

La rémunération versée au PDG est composée uniquement d'éléments fixes, dont le montant a été approuvé par le Conseil d'administration du 12 mai 2005.

Les administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence, dont le montant a été déterminé lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2005 ; l'enveloppe globale maximale ayant été fixée à cette Assemblée Générale à un montant de 25.611,42 € dans la sixième résolution adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme n'a été versée à ce titre en 2010. ARCHOS ne verse pas de bonus à ses administrateurs.

4 - Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Prénom, nom et adresse	Date de 1 ^{ere} nomination	Date de second mandat nomination	Date d'échéance mandat	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société	Société
Henri Crohas 12 rue ampère, 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014	Président Directeur Général	Chairman Chief Executive Officer Geschaftsführer (gérant) Chairman Chairman	Archos inc Archos UK Associé SCI Vignerons Archos Deutschland Archos Asia Archos digital Products (Shenzhen)
Isabelle Crohas, 12 rue ampère, 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014	Administrateur	gérante	Gérante SCI des Vignerons
Giuseppe Agnello Total Tour Couple 92400 Courbevoie	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014	Administrateur	Chargé d'organisation	Groupe TOTAL
Jean Rizet Groupe ARC 25 Blvd Malesherbes 75008 Paris	AG du 31 Juillet 2003	AG du 19 Juin 2009	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014	Administrateur	Directeur Général Délégué Gérant	Groupe ARC Agence Quadridge Conseil
Jean Marc Wormser 12 rue Ampère, 91430 Igny	AG du 31 Juillet 2003	AG du 19 Juin 2009	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014	Administrateur		
Thomas Abramovici 12 rue Ampère, 91430 Igny	Conseil du 6 Octobre 2005		AG statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2010	Administrateur		Barclays Bank
Jean-Michel Seignour 32 square Montsouris 75014 Paris	Conseil du 14 avril 2010 AG 4 juin 2010		AG statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2015	Administrateur	Directeur Général délégué PDG	ESPAS SPORT DUARIG SA

Les administrateurs n'ont pas exercé de mandats autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus au cours des cinq dernières années.

Messieurs Giuseppe Agnello, Jean Rizet, Jean-Marc Wormser et Jean-Michel Seignour sont « administrateurs indépendants ⁵ » de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2010 a supprimé l'obligation statutaire pour un administrateur de détenir une action au moins et ce en application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008

⁵ Selon définition du code Middlenext

ARCHOS

En outre, lors de la même assemblée, l'article des statuts relatifs aux Censeurs a été supprimé, cette disposition étant jugée comme obsolète.

Le 23 juin 2009, les trois administrateurs représentant Dish Network Corporation (EchoStar), société détentrice d'une action de préférence, ont démissionné de leurs fonctions.

Les trois administrateurs salariés nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2009 en remplacement des administrateurs d'EchoStar ont démissionné à l'issue du Conseil d'Administration du 14 avril 2010.

La cooptation de Monsieur Jean- Michel Seignour intervenue lors du conseil d'administration du 14 avril 2010 a été ratifiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 4 juin 2010.

Aux termes d'un courrier adressé à Monsieur Crohas en date du 21 mai 2010, l'action de préférence détenue par Dish Network Corporation a été convertie en action ordinaire.

En conséquence, la mention de l'action de préférence a été retirée des statuts d'ARCHOS lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juin 2010.

5 – Inventaire des valeurs mobilières

En milliers d'euros

Description	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales (plus de 50%)		
Achos Inc.	240	0
Archos UK	15	15
Archos DE	25	25
Archos Hong-Kong	1	1
Archos Italie	10	10
Archos AG	64	64
Archos Digital Products Trading, Co Ltd	493	493
Archos Media SARL	10	0
Participations (10% à 50%)		
Néant		
Autres titres		
Titres auto-détenus	0	0
SICAV	6 080	6 080
Total	6 939	6 688

6- Analyse des encours fournisseurs (comptes sociaux)

L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce

ARCHOS

Au 31 décembre 2010 la répartition des dettes fournisseurs d'Archos SA par antériorité s'établit comme suit :

En milliers d'euros

Echéancier Fournisseurs 2010	- 30J	de 30 à 60 J	+ 60 J	Total
Total	13 837	0	422	14 259

Au 31 décembre 2009 les éléments étaient les suivants :

En milliers d'euros

Echéancier Fournisseurs 2009	- 30J	de 30 à 60 J	+ 60 J	Total
Total	9 165	1 034	2 069	12 268

L'essentiel des dettes portant sur des factures antérieures au mois de novembre 2010 sont des dettes avec des fournisseurs étrangers.

7 - Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

euros	2006	2007	2008	2009	2010
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 342 463	4 468 431	4 468 431	8 876 998	10 111 828
Nombre d'actions ordinaires	8 684 924	8 936 861	8 936 861	17 753 995	20 223 656
Nombre d'actions de préférence	1	1	1	1	0
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors TVA	168 648 726	122 627 656	76 557 329	52 806 440	87 505 658
Résultat avant IS, particip. et dot. (Déficit)	4 503 326	-15 628 054	-14 461 365	-16 736 942	396 090
Impôts sur les bénéfices	-339 756	-1 282 829	-1 419 538	-1 747 841	-1 312 807
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable (Déficit)	1 074 717	-25 808 681	-17 624 728	-20 817 695	-916 717
3 - Résultat par action					
Résultat avant IS, participation et dotations	0,52	-1,75	-1,62	-0,94	0,02
Résultat net comptable	0,12	-2,89	-1,97	-1,17	-0,05
4 - Personnel					
Effectif moyen de l'exercice (1)	114	115	114	108	101
Masse salariale de l'exercice	5 711 721	5 300 992	5 003 755	4 893 816	4 833 409
Montant des charges sociales	2 393 886	2 431 812	2 323 406	2 356 656	2 213 728

ARCHOS

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2010

(Etabli en conformité de l'article L.225-184 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'attribution d'options de souscription d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Par ailleurs, nous vous informons que lors de l'exercice écoulé, aucune option n'a été levée au cours de l'exercice.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2011

Le Conseil d'administration.



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES
OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA
SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2010**

(Etabli en conformité de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'achat d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2011,

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DU PRESIDENT PREVU A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration, ARCHOS n'a pas défini de règle particulière concernant le gouvernement d'entreprise et a décidé de se référer aux règles établies par le code MIDDLENEXT de décembre 2009 sur les Valeurs moyennes et petites, en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son actionnariat.

1. Rappel de la composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

En conformité avec l'article L225-25 du Code de commerce, les administrateurs ne sont plus tenus de détenir une action au moins, ARCHOS a adapté ses statuts afin de se conformer à cette nouvelle disposition législative.

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de sept membres dont quatre indépendants (57%). La durée du mandat de chaque administrateur est de six années. Le Conseil d'administration compte une femme parmi ses 7 membres.

Nom	Fonction	Echéance
Henri Crohas	Président Directeur Général	AG approbation des comptes 2014
Isabelle Marlier Crohas	Administrateur	AG approbation des comptes 2014
Thomas Abravomici	Administrateur	AG approbation des comptes 2010
Giuseppe Agnello	Administrateur	AG approbation des comptes 2014
Jean Rizet	Administrateur	AG approbation des comptes 2014
Jean- Marc Wormser	Administrateur	AG approbation des comptes 2014
Jean Michel Seignour	Administrateur	AG approbation des comptes 2015

Les quatre administrateurs indépendants du Conseil, Messieurs Giuseppe Agnello, Jean Rizet, Jean- Marc Wormser et Jean-Michel Seignour n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant.

Suite à la démission conjointe le 23 Juin 2009 des trois administrateurs représentants le titulaire de l'action de préférence, EchoStar, le Conseil d'Administration a été amené à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 Décembre 2009 la nomination

ARCHOS

de trois nouveaux administrateurs salariés au sein de la Société, ces derniers ont été approuvés à l'unanimité des actionnaires.

Ces trois administrateurs salariés ont fait connaître à la Société leur décision de démissionner, le 14 avril 2010 lors de la réunion du Conseil d'Administration.

Lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Monsieur Jean-Michel Seignour en tant que nouvel administrateur indépendant, en application des termes de l'article L225-24 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale ordinaire du 4 juin 2010 a procédé à la ratification de cette nomination. Le 23 juin 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire, a modifié les statuts en réduisant le nombre minimum d'administrateurs de 9 à 7.

Les actions détenues par le personnel de la société représentaient en 2010 moins de 3% du capital social de la société, (compte non tenu des actions détenues par Henri Crohas, Président Directeur Général).

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007, la société ARCHOS a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

2.1 Travaux du conseil :

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Une importance toute particulière est accordée à la présence effective lors des réunions, d'un ou plusieurs membres du Comité d'entreprise ; ces derniers sont par ailleurs systématiquement convoqués au même titre que les Administrateurs de la Société et invités à participer aux différents Conseils d'Administration.

2.2 Les comités spécialisés

2.2.1 Le comité des rémunérations

Le Conseil d'administration est, assisté d'un comité des rémunérations, mis en place depuis le Conseil du 27 juillet 2007.

Le comité des rémunérations est composé d'Isabelle Crohas, Jean Marc Wormser et Giuseppe Agnello.

Ce comité a pour mission :

- d'examiner toute candidature à la nomination, au renouvellement ou au remplacement de tout membre du Conseil, et de formuler des recommandations ou un avis,

ARCHOS

- de formuler un avis ou une recommandation sur le recrutement des principaux membres de la direction du groupe ARCHOS et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leur rémunérations et plus généralement sur l'embauche de tout salarié dont le salaire est supérieur à 150.000 euros ;
- de faire au conseil des recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du groupe ARCHOS, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

2.2.2 Le comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L823-19 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a procédé à la création d'un comité d'audit lors de sa réunion tenue le 4 juin 2010.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Messieurs Giuseppe Agnello et Monsieur Jean-Michel Seignour, tous deux membres indépendants du Conseil d'Administration.

Les deux membres du comité d'audit ont été choisis pour leurs compétences en matière financière et comptable ainsi que pour leur indépendance au regard des critères de définition du code MIDDLENEXT.

Le comité d'audit se réunit autant de fois qu'il est nécessaire et au moins deux fois par an afin d'examiner notamment les comptes annuels et semestriels. A l'issue de chaque réunion un compte rendu est rédigé.

A ce titre, le comité d'audit d'ARCHOS s'est réuni le 5 août 2010 afin d'examiner les comptes semestriels au 30 juin 2010, et se réunira avant la date de la réunion du conseil d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2010.

3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.1 Organisation

Le Président organise les travaux du Conseil dans le respect du Règlement intérieur, adopté le 27 juillet 2007.

Ainsi aux séances obligatoires du Conseil d'administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au Règlement intérieur.

3.2 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président cinq jours à l'avance par tous moyens, conformément au point 4 de l'article 9 des statuts de la société. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni six fois.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et l'un d'eux au moins était présent lors de 5 conseils sur les 6 tenus en 2010.

3.3 Les comptes-rendus de séance

ARCHOS

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment:

- L'approbation du budget
- L'approbation des comptes de l'exercice précédent et du semestriel
- Les orientations de l'activité de la société
- L'approbation du plan de recherche et développement
- D'une manière générale, l'ensemble des dispositions soumises au Conseil par obligation statutaire
- L'approbation de projet d'augmentation de capital
- La proposition de nomination de nouveaux administrateurs

3.4 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.5 L'évaluation des travaux du Conseil

La société n'a pas à ce jour, mis en place une procédure d'évaluation du fonctionnement des travaux du Conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En pratique, les administrateurs échangent les points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du Conseil ainsi que par échanges de courriers électroniques. La société envisage de mettre en place une telle procédure lors du prochain exercice afin d'appliquer les recommandations de MIDDLENEXT. Le Président invitera une fois par an les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Cette discussion fera l'objet d'une retranscription au procès verbal de la séance.

3.6 Les jetons de présence

Les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs conformément à la sixième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 22 juin 2005. La somme devant se répartir entre les administrateurs étant de 25.611,12 euros pour l'exercice 2010.

Ainsi, par application desdites règles, il a été attribué à vos administrateurs les jetons de présence suivants :

- Monsieur Henri Crohas :	3.658,71 euros
- Madame Isabelle Crohas :	3.658,71 euros
- Monsieur Giuseppe Agnello :	3.658,71 euros
- Monsieur Jean-Marc Wormser :	3.658,71 euros
- Monsieur Jean-Claude Rizet :	3.658,71 euros
- Monsieur Thomas Abramovici :	3.658,71 euros
- Monsieur Jean-Michel Seignour	3.658,71 euros

3.7 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les dispositions de l'article 11 des statuts de la société encadrent les règles relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale :

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions peuvent se tenir au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation communiqué aux actionnaires. Les règles de calcul du quorum et de la majorité des actionnaires participant à l'assemblée sont déterminées par décret.

4. Pouvoirs du Président Directeur Général

Le 23 juin 2010, l'Assemblée Générale extraordinaire dans sa première résolution a mis fin aux limitations statutaires des pouvoirs du Président Directeur Général.

II. Rémunération des dirigeants

La question de la rémunération des membres du Conseil d'administration concerne principalement le Président.

1. Cumul avec un contrat de travail, rémunération variable, indemnités de départ

Le président Directeur Général cumule un contrat de travail avec son mandat social. Le contrat de travail de Monsieur Henri Crohas est antérieur à son mandat au sein de la société.

Le Président directeur Général ne bénéficie pas d'indemnités de départ ni de rémunération variable.

La rémunération globale du Président a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 mai 2005 et n'a pas évolué depuis.

2. Bons de souscription d'actions

Les BSA sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce, qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire des actions ordinaires nouvelles auprès de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2010 dans sa huitième résolution a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription d'actions en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de cadres dirigeants de la société. La liste précise des bénéficiaires de l'émission devant être établie par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2010 a fait usage de cette délégation et a émis des bons de souscription d'actions, intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société identifiés par le Conseil d'administration.

Le nombre total de BSA émis est de 1.022.300 bons (dont Monsieur Henri Crohas à hauteur de 714.200 BSA, soit 70% des BSA émis) pour une valeur totale de 429.366 €.

Les BSA émis ont la forme nominative, ne seront pas admis aux opérations d'Euroclear France et n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris ;

L'exercice d'un (1) BSA donne droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, moyennant un prix d'exercice de cinq (5) euros, à tout moment entre le 22 décembre

ARCHOS

2011 et le 22 juin 2012, sous réserve d'une ouverture anticipée de la Période d'Exercice en cas de constitution d'un bloc significatif de titres (représentant plus de 15% du capital), de départ du fondateur (M. Henri CROHAS) ou de changement de contrôle ;

Le Prix d'Exercice des BSA a été déterminé sur la base des éléments du rapport d'évaluation élaboré par le cabinet Bellot Mullenbach et Associés (experts indépendants) et par référence au cours de bourse des actions de la Société,

Les BSA sont inaccessibles à compter de leur date d'émission et jusqu'à l'ouverture de la Période d'Exercice.

III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne en place au sein de chaque Société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des Sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier régulier.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des Sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Financier Groupe, le Contrôleur de gestion Groupe et les correspondants administratifs et financiers locaux ;
- le contrôle des informations chiffrées au travers du responsable du système ERP du Groupe, dont le déploiement a été réalisé avec succès depuis 2006, dans les filiales européennes, suite à la réorganisation juridique mise en place au 1^{er} janvier 2006.

La Société met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques, analysés avec les responsables des filiales concernées. La périodicité des reporting dépend de la nature des informations (Hebdomadaire ou quotidiennes pour les reportings de trésorerie et de Chiffre d'affaires, mensuels ou trimestriels pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

ARCHOS

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe, par le Directeur Financier et le Contrôleur de gestion Groupe, qui s'assurent de la diffusion et de l'application auprès des différentes filiales.

Les acteurs du contrôle externe

- Les commissaires aux comptes

Dans le cadre de leurs diligences de certification des comptes annuels, les commissaires aux comptes sont amenés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y'a lieu, à émettre des recommandations visant à améliorer ces procédures de contrôle interne.

IV. Dispositif Anti-OPA et Contrôle de la Société

L'Assemblée générale Extraordinaire du 23 juin 2010 a procédé dans sa seizième résolution à la délégation de sa compétence au Conseil afin d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2011

Le Président du Conseil d'administration



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE cedex

FB Audit & Associés
1, rue de Stockholm
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

ARCHOS

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte où l'environnement économique et financier actuel rend plus difficile l'appréhension des perspectives d'activité comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Impôts différés actifs

Comme indiqué dans les notes 2.6 « Test d'impairment » et 2.19 « Impôts sur le résultat », la valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture au regard de la probabilité que les bénéfices futurs soient suffisants pour utiliser ces impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, les hypothèses et paramètres utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des impôts différés actifs, notamment la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles provenant du business plan à 5 ans du Groupe établis par la direction, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Stocks et encours

La note 2.8 expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks et encours. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Reconnaissance du revenu

Comme indiqué dans la note 2.17, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le transfert à l'acheteur de l'essentiel des risques est réalisé. Le cas échéant, les contrats clients mentionnant une clause de retour de marchandises a été pris en compte. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

ARCHOS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB Audit & Associés

Pierre Marty

Frédéric Bitbol

ARCHOS

COMPTE CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2010

COMPTES CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2010

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		IFRS	IFRS
Frais de Développement	(5)	3 834	3 914
Autres immobilisations incorporelles	(5)	167	190
Immobilisations corporelles	(6)	670	706
Autres actifs financiers non courants	(7)	113	260
Autres actifs non courants	(7)	1 333	1 432
Actifs d'impôts différés	(13)	14 888	14 888
TOTAL ACTIF NON COURANT		21 006	21 390
Stocks	(8)	18 480	11 415
Clients et comptes rattachés	(10)	27 534	12 023
Autres créances courantes	(11)	5 097	8 591
Actifs financiers courants	(12)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	24 260	20 794
TOTAL ACTIF COURANT		75 371	52 824
TOTAL ACTIF		96 377	74 214

PASSIF	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
		IFRS	IFRS
Capital apporté	(15)	10 111	8 876
Réserves consolidées		28 324	39 924
Résultat de l'exercice		-2 307	-18 593
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société		36 128	30 207
Intérêts minoritaires		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		36 128	30 207
Dettes financières non courantes	(16)	5 672	7 860
Provisions pour avantages au personnel	(17)	408	375
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	(18)	556	628
TOTAL PASSIF NON COURANT		6 636	8 863
Dettes financières courantes	(16)	23 498	9 729
Fournisseurs et comptes rattachés		13 269	11 253
Autres provisions et dettes courantes	(19)	16 846	14 162
TOTAL PASSIF COURANT		53 613	35 144
TOTAL PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		96 377	74 214

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	83 298	57 901
Coût de revient des ventes	63 915	50 070
MARGE BRUTE	19 384	7 831
Frais de recherche et développement	2 490	2 426
Frais commerciaux	7 373	5 830
Frais administratifs et généraux	9 296	10 470
Autres produits et charges d'exploitation		
Dépenses d'exploitation	19 158	18 726
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	226	-10 895
Autres produits et charges opérationnels		
Autres produits et charges non récurrents	-372	-6 286
RESULTAT OPERATIONNEL	-147	-17 181
Produits financiers	3 345	3 026
Charges financières	-5 256	-4 360
Résultat financier	-1 911	-1 334
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-2 057	-18 515
Impôts sur les résultats	-250	-78
RESULTAT NET	-2 307	-18 593
* aux actionnaires de la société	-2 307	-18 593
* aux intérêts minoritaires		
Résultat Net par action en euros	-0,12	-2,04
Nombre d'actions retenu	19 035 001	9 130 504
Résultat Net dilué par action en euros	-0,12	-2,04
Nombre d'actions retenu	19 035 001	9 130 504

COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007	4 468	62 100	0	-19 341	912	48 139	0	48 139
Opérations sur capital					0			0
Opérations sur titres auto-détenus					0			0
Dividendes					0			0
Résultat net de l'exercice				-17 725		-17 725		-17 725
Plan de stock options				334		334		334
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions					0			0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					0			0
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat					-386	-386		-386
Variation de périmètre					0			0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	4 468	62 100	0	-36 732	526	30 362	0	30 362
Opérations sur capital	4 408	13 676			18 084			18 084
Opérations sur titres auto-détenus					0			0
Dividendes					0			0
Résultat net de l'exercice				-18 593		-18 593		-18 593
Plan de stock options				316		316		316
Instruments financiers				-147		-147		-147
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat					185	185		185
Variation de périmètre					0			0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	8 876	75 776	0	-55 155	711	30 207	0	30 207
Opérations sur capital	1 236	7 425			8 661			8 661
Opérations sur titres auto-détenus					0			0
Dividendes					0			0
Résultat net de l'exercice				-2 307		-2 307		-2 307
Plan de stock options				11		11		11
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								0
Impact conversion emprunt 2005				-298		-298		-298
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat					-146	-146		-146
Variation de périmètre					0			0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	10 112	82 754	0	-57 749	565	36 128	0	36 128

Etats des produits et des charges comptabilisés en capitaux propres pour l'exercice 2009 et 2010

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
Résultat net	-2 307	-18 593
Ecarts de conversion	-146	185
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-146	185
Total des produits et charges comptabilisés	-2 453	-18 408

COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidés (méthode indirecte)	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
	IFRS	IFRS
Résultat net consolidé	-2 307	-18 593
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	-28	4 481
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	-348
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	11	316
QP subvention en PL	-503	-717
CIR	-1 333	-1 780
+/- Autres produits et charges calculés (2)	-1 836	-2 497
+/- Plus et moins-values de cession	0	0
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>-4 159</i>	<i>-16 641</i>
+ Coût de l'endettement financier net	1 549	1 701
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	250	78
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (2)	-2 361	-14 862
- Impôt versé	-56	
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2)	-8 764	11 905
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-11 181	-2 958
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 888	-4 317
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	-90
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	147	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	771	0
+ Subventions d'investissement reçues	276	778
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 693	-3 629
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	6 411	18 080
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	4
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	1 428	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunt	-1 428	-903
- Intérêts financiers nets versés	-1 185	-1 344
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor)	740	-11
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 967	15 826
+/- Incidence des variations des cours des devises	-234	87
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-8 141	9 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture (1)	15 673	6 347
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture (1)	7 532	15 673
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-8 141	9 326

(1) Position trésorerie active minorée des découverts bancaires

(2) Afin de présenter des éléments strictement comparables, le traitement du CIR a été ajusté dans la colonne 2009 comme en 2010. Il en résulte un retraitement de 1.781 Keuros entre CAF et Variation du BFR

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fond de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2010 IFRS	31 décembre 2009 IFRS	Variation du BFR
Stock hors provisions	(8)	24 823	21 823	3 000
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	28 437	12 875	15 561
Autres créances (1)	(11)	3 290	7 940	-4 651
Fournisseurs et comptes rattachés		13 269	11 253	-2 016
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)	(19)	7 064	5 914	-1 150
Autres dettes (2)	(19)	9 364	7 384	-1 980
Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)		26 852	18 088	8 764

(1) retraitées du paiement des subventions, celui-ci étant traités en flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

(2) retraitées du CIR refinancés et de la quote part des subventions prises en résultat, cette dernière ayant été retraitée pour calculer la CAF.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société Archos SA est cotée sur l'Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du groupe Archos. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration 17 mars 2011. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 27 mai 2011.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

(a) Les normes mises à jour et interprétations applicables en 2010

- IFRS 3 révisée, Regroupement d'entreprises (phase 2) – IAS 27 révisée, Etats financiers consolidés et individuels (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). Elles concernent le traitement des acquisitions (goodwill) et des variations de périmètre. Le groupe applique ces deux normes révisées à compter du 1er janvier 2010 pour toute nouvelle acquisition. En l'absence d'acquisition sur l'exercice 2010, l'application de cette norme n'a eu aucun impact sur les comptes.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes annuels au 31 décembre 2009.

(b) Les normes mises à jour et interprétations applicables en 2010 mais qui ne sont pas pertinentes par rapport aux activités du Groupe

- IFRIC 16, Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). IFRIC 16 s'applique à toute entité qui couvre le risque de change résultant de ses investissements nets dans des activités à l'étranger et qui souhaite remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Cette interprétation de norme ne s'applique pas au Groupe.
- IFRIC 17, Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). IFRIC 17 s'applique à certains types de distributions d'actifs sans contrepartie, réalisées par une entité au profit de ses actionnaires agissant en cette qualité. Il s'agit en particulier de distributions d'actifs non monétaires et de distributions qui laissent le choix aux actionnaires soit de recevoir des actifs non monétaires, soit de recevoir l'équivalent en trésorerie. Le Groupe ne pratique pas de distributions d'actifs non monétaires à ses actionnaires. Il n'est donc pas concerné par cette interprétation.
- IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). IFRIC 18 s'applique à la comptabilisation de transferts d'éléments d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts de leurs clients. Le Groupe ne pratique pas ce type de transferts et n'est donc pas concerné par cette interprétation.
- Amendements à IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation intitulés éléments éligibles à la couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009). Ces amendements apportent des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers et quant aux contrats d'option, lorsqu'ils sont utilisés comme instruments de couverture. Cet amendement ne s'applique pas au Groupe.

(c) Les normes mises à jour et interprétations qui ne sont pas encore applicables et qui n'ont pas été appliquées de manière anticipée par le Groupe

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

Cela concerne essentiellement IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » et IAS 24, Information relative aux parties liées (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011). L'objectif d'IAS 24 est d'assurer que les états financiers d'une entité contiennent les informations nécessaires pour attirer l'attention sur la possibilité que la position financière et le résultat puissent avoir été affectés par l'existence de parties liées et par des transactions et soldes, y compris des engagements, avec celle-ci. La Direction du Groupe communique une information sur les transactions entre parties liées et estime d'ores et déjà que cette norme n'aura pas d'impact significatif sur la présentation de ses comptes.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers (y compris les dérivés) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2 – Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

1.3 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les cash-flows futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de ces actifs (note 2.6 – Test d'impairment) proviennent du budget et du plan à 5 ans. Ce processus, impliquant l'ensemble de la Direction du Groupe, requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations, notamment pour déterminer les tendances de marché, le coût des matières premières et les politiques de fixation des prix. Les cash-flows futurs effectifs peuvent donc différer des estimations utilisées pour déterminer la valeur d'utilité. Selon le modèle et les hypothèses utilisées, une diminution de 5 points de la progression du chiffre d'affaires (élément principal du plan) n'entraînerait pas d'allongement de la durée de récupération des impôts différés activés.

Provisions pour garantie

Cette provision couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées par le Groupe au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette provision est établie sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

ARCHOS

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

Avantages au personnel

Le Groupe se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projétées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du groupe Archos comprend :

la société Archos S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

- et ses filiales et sous filiale :
Archos Inc. basée à Denver, Colorado, Etats-Unis,
Archos UK Limited, basée au Royaume-Uni,
Archos Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
Appslib Limited (ex Archos Asia Limited), basée à Hong-Kong,
Archos AG, basée en Suisse,
Archos Italia Srl, basée en Italie,
Archos Technology Shenzhen CO. Ltd (ex Archos Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
Archos Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong (sous filiale).
Archos Media SARL, basée en France.

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés. Il n'y a pas d'intérêts minoritaires car toutes les filiales sont détenues à 100%.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du groupe.

ARCHOS

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport à l'année précédente (création de Archos Technology Hong Kong en décembre sans impact financier en 2010).

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'Administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux régions commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Il s'agit des régions « Europe et autres zones », « Etats-Unis » et « Asie ».

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des régions commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison du caractère confidentiel qu'ils présentent et de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires.

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

2.3 – Opérations en devises étrangères

(a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(b) Conversion

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

ARCHOS

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(a) Goodwill

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté puisque toutes les filiales consolidées ont été créées par Archos S.A. et sont détenues à 100%.

(b) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés. Les projets sont amortis sur 18 mois, qui correspond à leur durée d'utilité estimée, soit la durée de vie du produit.

(c) Autres immobilisations incorporelles

ARCHOS

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le groupe Archos a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	1,2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d'impairment

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles en cours (uniquement des frais de développement et les prototypes), les frais de développement activés et les impôts différés actifs.

Pour les immobilisations incorporelles et les frais de développement, le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d'analyser la valeur d'utilité de l'actif. Le cycle de vie des produits étant environ d'une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés.

Pour les impôts différés actifs, le plan à 5 ans du Groupe est utilisé afin d'évaluer les capacités d'utilisation des IDA par Archos S.A. dans les années futures. (voir Note 1 - Base de préparation).

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés.

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances
- les placements détenus jusqu'à leur échéance
- les actifs financiers disponibles à la vente
- les actifs valorisés à la juste valeur

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l'échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transaction internes et externes y afférents et des remboursements de capital. Le coût

ARCHOS

amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendue. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et des contrôles.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous traitant. Il intègre aussi une quote-part de frais de développement, ainsi que d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachées

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

ARCHOS

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires et des valeurs mobilières de placements disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions Archos SA, soit directement soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions Archos S.A. à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisé en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la

composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisée en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

(a) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lequel le groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19, les engagements de retraite ont été déterminés selon la méthode rétrospective. Le passif inscrit au bilan est basé sur l'évaluation tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations ainsi que de l'actualisation des dettes s'appuyant sur l'éloignement des engagements en question.

(b) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide d'un modèle de Black & Scholes.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalement linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et

ARCHOS

prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

Dans le cadre normal de son activité, le groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Elles couvrent généralement un à deux ans de fonctionnement de matériels livrés. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels et comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe.

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvré. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D.

2.20 – Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (emprunt obligataire et stock-options)

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1 – Risque de liquidité

Situation d'endettement du groupe

En milliers d'euros

Encours	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Dettes financières non courantes (hors part courante)		
Autres dettes bancaires non courantes (2)	672	1 432
Emprunt obligataire	5 000	6 428
Total dettes financières non courantes	5 672	7 860
Dettes financières courantes		
Partie courante des dettes non courantes (1)	1 932	1 249
Dettes courantes (Factor)	4 837	3 359
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	16 728	5 121
Total dettes financières courantes	23 498	9 729
Total dettes financières brutes	29 170	17 588
Valeurs mobilières de placement	-6 080	0
Disponibilités	-18 180	-20 794
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	4 910	-3 206

(1) dont 499 K€ d'intérêts courus sur emprunts, et 1432 Keuros de dettes sur refinancement du CIR 2007

qui a sa contrepartie à l'actif du bilan

(2) En 2009 :Credit Wells Fargo et refinancement CIR 2008. En 2010 avances OSEO

Au 31 décembre 2010, les dettes financières non courantes s'élèvent à 5 millions d'euros correspondant à l'emprunt souscrit par Echostar en 2008. Au 15 décembre 2010, Echostar a demandé la conversion en actions de la dernière tranche des obligations émises le 7 avril 2005.

Au 31 décembre 2009, les dettes financières comprenaient 1,4 millions d'euros de dette correspondant à la créance de Crédit d'impôt recherche de l'année 2007 ayant été refinancées par un établissement financier en 2008. Une créance d'un même montant est enregistrée à l'actif du bilan au poste « Autres actifs non courant ». Les créances et dettes au titre du refinancement du CIR sont reclassées en « Autres créances courantes » et « Dettes financières courantes » en fonction de leur terme et diminuent au fur et à mesure du remboursement effectif du CIR à l'établissement financier.

ARCHOS

Par ailleurs, ARCHOS avait mis en place fin août 2008 un contrat de financement de créances et de stock aux Etats-Unis avec la société Wells Fargo qui a été dénoncé le 21 avril 2010.

Les dettes courantes inscrites au passif du bilan correspondent pour 0,5 millions d'euros aux intérêts courus sur l'emprunt obligataire Echostar de 2008. Il s'agit de la part des intérêts ayant été réglées en actions le 6 janvier 2011.

Le montant inscrit au poste « Concours bancaires et autres dettes bancaires courants » correspond aux soldes créditeurs des comptes en euros ou en devise. Ce montant est à appréhender en intégrant les soldes débiteurs inscrits à l'actif du bilan en « Disponibilités » dans la mesure où il n'est pas effectué de compensation comptable sur les positions débitrices et créditrices au sein du même établissement sur des comptes dans des devises différentes.

Le groupe finance également une partie de son besoin en fonds de roulement à l'aide de lignes de découverts autorisés accordés par les banques. Suite aux renégociations de ses lignes de crédit intervenues en fin d'année 2009, le groupe dispose de lignes de découvert autorisés à hauteur de 1.850 milliers d'euros et ce jusqu'au 30 juin 2011. Au 31 décembre 2010 ces lignes sont utilisées à hauteur de 1.119 milliers d'euros au travers de la mise en place de « « stand by letter of credit » en garantie auprès de certains fournisseurs.

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	16 728	5 121
Total découverts bancaires	16 728	5 121
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement	6 080	0
Disponibilités	18 180	20 794
Total disponibilités	24 260	20 794
Total Situation nette de trésorerie	7 532	15 673

Au 31 décembre 2010, la position nette de trésorerie du groupe, hors dettes financières est de 7.5M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

Compte tenu de la structure de son endettement, le groupe n'a pas mis en place de gestion de risque de taux.

3.2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Par origine	USD	GBP
Ventes réalisées	24 324	7 884
Achats réalisés	68 357	2 013

La Société a décidé de ne plus prendre de nouvelles couvertures en devise. Le dernier contrat de couverture qui avait été pris au cours du 1er semestre 2008 est arrivé à échéance à fin mai 2009 et il n'y a pas eu de nouveau contrat conclu depuis.

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2010

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres au 31 décembre 2010 :

En milliers d'euros

	USD	GBP	AUTRES
Actifs	23 580	4 372	443
Passifs	15 573	187	327
Position nette avant gestion	8 007	4 185	116
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	8 007	4 185	116

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

	USD	GBP	AUTRES
Actifs	23 818	4 416	447
Passifs	15 730	189	330
Position nette avant gestion	8 088	4 228	117
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	8 088	4 228	117

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation uniforme de 1% de l'euro contre les devises serait de 124 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.3 – Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux sur les découverts bancaires à hauteur de 16.728 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Ces découverts sont compensés au sein des mêmes établissements par des soldes de trésorerie débiteurs en « disponibilités ». Ils ne sont pas compensés au bilan dans la mesure où ils sont libellés dans des devises différentes.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

3.4 – Risque sur actions

ARCHOS

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2010. Une partie de la trésorerie est placée en valeurs mobilières de placement (SICAV de trésorerie).

3.5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Activité

Au cours du 1er semestre 2010, ARCHOS a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie développée en 2009 avec l'extension de la gamme de produits (MP3 et PC). La situation financière de la société a été renforcée de manière importante par l'augmentation de capital réalisée fin 2009. La société a ainsi progressivement relancé les commandes et la distribution des produits des segments de la gamme.

Sur le second semestre, l'activité a connu un très important développement, porté par le lancement des produits de la Génération 8 (tablettes Android de 2,8 pouces à 10 pouces) sur un segment de marché en pleine expansion.

Finalisation du modèle économique « clé en main »

La société a finalisé la mise en place de contrats avec ses partenaires asiatiques afin d'acheter des produits finis et non plus des composants devant être assemblés. Ce changement stratégique, débuté en 2009 est désormais complètement mis en place.

Développement Asie

Afin de disposer des ressources nécessaires à son développement commercial sur la zone Asie Pacifique, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant brut de 6.230 milliers d'euros en avril 2010. Cette opération a été réalisée par le biais d'un placement privé.

Mandataires Sociaux

Le 14 avril 2010, en raison de la démission d'un Administrateur, le Conseil d'Administration a décidé de coopter un nouvel administrateur. A l'issue du même Conseil d'Administration, deux autres administrateurs ont également démissionné. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 a ratifié la cooptation du nouvel administrateur. En outre, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, l'article 9 des statuts a été modifié, le nombre des administrateurs a été ramené à sept membres.

Action de Préférence

ARCHOS

Aux termes d'un courrier adressé à Monsieur Crohas en date du 21 mai 2010, l'action de préférence détenue par DISH Network Corporation a été convertie en action ordinaire. En conséquence, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, la mention de l'action de préférence a été retirée des statuts d'Archos.

4.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Archos Media Sarl, filiale sans activité a été fusionnées par le biais d'une TUP dans ARCHOS SA.

Début janvier 2011, la société a procédé à une émission de 124.688 actions en paiement d'une partie des intérêts dus sur l'emprunt obligataire de 2008.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS			31-déc-09 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	29 660	-25 826	3 834	26 423	-22 509	3 914
Dont Immobilisations en cours	435			390		
Total	29 660	-25 826	3 834	26 423	-22 509	3 914

En milliers d'euros

Année de capitalisation	Frais de personnel	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortiss.	Total valeur nette
Frais capitalisés antérieurs à 2004	3 536	77	6 777	-6 777	0
Frais capitalisés en 2004	1 012	24	1 722	-1 722	0
Frais capitalisés en 2005	1 426	20	2 757	-2 756	0
Frais capitalisés en 2006	1 967	78	3 706	-3 706	0
Frais capitalisés en 2007	1 916	69	3 766	-3 766	0
Frais capitalisés en 2008	2 450	91	3 952	-3 951	0
Frais capitalisés en 2009	2 392	107	3 744	-2 959	785
Frais capitalisés en 2010	2 419	108	3 237	-189	3 048
Total	17 120	574	29 660	-25 826	3 834

La variation de la valeur brute représente les acquisitions de l'année. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS			31-déc-09 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	443	-295	148	370	-242	128
Logiciels	950	-931	19	948	-885	63
Total	1 393	-1 226	167	1 318	-1 127	190

La variation de la valeur brute représente les acquisitions de l'année. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

Aucune perte de valeur n'est comptabilisée en 2010 et en 2009.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS			31-déc-09 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	1 749	-1 420	329	2 680	-2 346	333
Autres immob. corporelles	2 176	-1 834	341	2 105	-1 733	372
Total	3 924	-3 254	670	4 785	-4 080	706

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2010 s'élève à 574 milliers d'euros et le montant des mises au rebut s'élèvent à 1.436 milliers d'euros.

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants sont composés de dépôts et cautionnements se rapportant, pour l'essentiel, à des locations immobilières.

Les autres actifs non courants sont composés des créances de crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2010 pour un montant de 1.333 milliers d'euros.

NOTE 8 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Matières premières et composants	1 377	5 298
Travaux en cours	2 873	6 779
Produits finis(1)	20 573	9 746
Total Stock brut	24 823	21 823
Matières premières et composants	-1 083	-3 317
Travaux en cours	-1 729	-5 504
Produits finis	-3 531	-1 587
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-6 343	-10 408
Total	18 480	11 415

Notes :

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation des provisions pour dépréciations de stocks est la suivante :

ARCHOS

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Au 1er janvier	-10 408	-10 199
Ecart de conversion et autres	-189	-55
Dépréciations constatées	-3 585	-8 493
Reprise de provision pour dépréciations	7 839	8 339
Au 31 décembre	-6 343	-10 408

Depuis 2009, le Groupe a décidé de passer sur un modèle entièrement « clé en main » : les composants et en-cours ne pouvant plus être utilisés conformément à leur destination normale avaient été provisionnés sur la base de leur valeur de réalisation sur un marché de revente de composants. L'essentiel de ces stocks de matières, composants et produits semis finis ont été vendus ou détruits et les provisions afférentes ont été reprises. Ces ventes et mise au rebut n'ont pas eu un impact financier net significatif sur les comptes 2010.

NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS A LONG TERME

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Autres actifs financiers non courants	113	260
Autres actifs non courants	1 333	1 432
Clients et comptes rattachés	27 534	12 023
Autres créances courantes	5 097	8 591
Prêts et créances	34 077	22 307
Actifs financiers courants	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 260	20 794
Actifs valorisés à la juste valeur	24 260	20 794

L'ensemble des actifs financiers a une échéance inférieure à 1 an, à l'exception des autres actifs financiers non courants et des autres actifs non courants dont l'échéance est comprise entre un et cinq ans.

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	28 437	12 875
Pertes de valeur	-903	-852
Montant net	27 534	12 023

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

La forte progression du solde des créances entre fin 2009 et fin 2010 est liée directement à la forte croissance du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2010.

ARCHOS

Echéancier des créances commerciales

En milliers d'euros

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	Non échu et échus depuis moins de 30	Solde
Créances	1 916	181	136	26 202	28 436
Pertes de valeurs	-903	0	0	0	-903
Total	1 013	181	136	26 202	27 534

Une provision pour avoir à émettre d'un montant total de 861K€ couvre les créances échues.

Elle est classée au passif du bilan en dettes courantes (Note 19)

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-10	31-déc-09
	IFRS	IFRS
Au 1er janvier	-852	-1 024
Ecart de conversion et autres	-41	-33
Dépréciations constatées	-191	-166
Reprise de provision pour dépréciations	182	371
Au 31 décembre	-903	-852

NOTE 11 - AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-10	31-déc-09
	IFRS	IFRS
TVA à récupérer	1 421	934
Autres créances fiscales	1 557	2 880
Fournisseurs débiteurs	1 535	3 686
Charges constatées d'avance	577	1 030
Autres débiteurs	7	61
Montant net	5 097	8 591

Les Autres créances courantes ont une échéance inférieure à 1 an.

Autres créances fiscales : Ce poste contient une créance relative au Crédit d'impôt Recherche de 2007 à hauteur 1.432K€.

Fournisseurs débiteurs : Ce poste contient des avances sur commandes faites aux fournisseurs pour un montant de 1.132 milliers d'euros.

NOTE 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Comme indiqué à la note 2-14, certains instruments dérivés, bien que répondant à la politique de gestion des risques financiers du Groupe, n'ont pas été désignés comme instruments de couverture car ne correspondent pas aux critères de la comptabilisation de couverture.

Il n'y a pas d'instruments financiers dérivés au 31/12/2010.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

En milliers d'euros

Description	31/12/2010		31/12/2009	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Déférences temporaires fiscales	2 487	896	3 184	1 144
Differences temporaires retraitements consolidation	637	284	-3 534	-1 177
Total des différences temporaires	3 124	1 180	-350	-33
Total Base déficits reportables incluant France	86 018	28 644	84 508	28 141
Impôts différés non activés	-44 586	-14 936	-39 603	-13 220
Total	44 556	14 888	44 556	14 888

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actifs au bilan consolidé ont été maintenus à un niveau comparable à celui du 31 décembre 2008 et du 31 décembre 2007. Le stock d'impôts différés actifs s'élève à 14.888 milliers d'euros.

Le groupe n'a pas constaté l'accroissement des impôts différés actifs résultant des opérations et déficits de l'exercice 2010. Le montant des impôts différés non activés s'élève à 14.936 milliers d'euros dont 1.716 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010. L'essentiel de ces déficits non activés porte sur les déficits fiscaux d'ARCHOS SA. Il n'y a pas de date d'expiration à leur utilisation.

Pour justifier le maintien de l'activation d'une partie des impôts différés au 31 décembre 2010, le Groupe s'appuie sur un plan à cinq ans qui doit permettre d'assurer l'absorption des déficits reportables. A fin 2010, les résultats sont pratiquement en ligne avec le plan tel qu'il était arrêté en 2009 et ARCHOS a actualisé ce plan à fin 2010 sur le futur et reste confiant dans sa réalisation.

Le plan repose notamment sur :

- Un bon accueil par le marché de la stratégie d'extension de la gamme
- La capacité d'innovation du groupe qui se traduit par des produits apportant une réelle valeur ajoutée dans son segment (Tablettes Android)
- La poursuite de ses efforts en recherche et développement

Selon le modèle et les hypothèses utilisées, une diminution de 5 points de la progression du chiffre d'affaires (élément principal du plan) n'entraînerait pas d'allongement de la durée de récupération des impôts différés activés.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-10		31-déc-09	
	IFRS Base	Taux	IFRS Base	Taux
Dépôts bancaires à court terme	6080	0		
Banques et liquidités	18 180	Eonia/Euribor	20 794	Eonia/Euribor
Total	24 260		20 794	

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
EUR	12 942	17 816
USD	9 583	1 420
Autres	1 734	1 559
Total trésorerie	24 260	20 794

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE

Le capital social est composé de 20.223.656 actions ordinaires de valeur nominale de 0,50 euros. L'action de préférence, créée le 7 avril 2005 au profit de la société EchoStar Communications Corporation, qui donnait un accès privilégié à des informations et une présence au Conseil d'Administration, a été convertie en action ordinaire le 21 mai 2010.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple.

Sur décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 il a été procédé le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 bons de souscription d'actions (ci-après « BSA ») intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société, dont M. Henri Crohas à hauteur de 714.200 BSA. Motifs de l'opération : Cette opération intervient dans le cadre d'une politique incitative à l'égard du management d'ARCHOS.

Les principales caractéristiques des BSA sont les suivantes :

Prix de Souscription : quarante deux (42) centimes d'euros par BSA, ce montant ayant fait l'objet d'un rapport d'expertise de la part du cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

Les BSA sont incessibles par leurs titulaires jusqu'au 21 décembre 2011 et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Conditions d'Exercice : sous réserve d'ajustement dans les conditions légales, l'exercice par un titulaire d'un (1) BSA lui donnera le droit de souscrire à une (1) action ARCHOS, moyennant un Prix d'Exercice de cinq (5) euros par BSA, ce qui représente une prime de 25,63% par rapport au cours de bourse de l'action ARCHOS (3,98 euros) à la clôture de la séance du 13 décembre 2010, (veille du Conseil d'administration ayant décidé de l'opération).

Période d'Exercice : les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 22 décembre 2011 jusqu'au 22 juin 2012, sous réserve de la possibilité d'un exercice anticipé en cas de constitution d'un bloc significatif de titres (représentant plus de 15% du capital), départ du fondateur (M. Henri CROHAS) ou changement de contrôle. Les actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA, représenteront 4,81 % du capital d'ARCHOS (après prise en compte de la conversion des obligations convertibles de 2005 visée ci-dessous), seront entièrement assimilées dès leur émission aux actions existantes de même catégorie et feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris directement sur la même ligne que les actions existantes.

Les réserves consolidées se décomposent de la façon suivante :

ARCHOS

Détail des réserves consolidées

En milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Prime d'émission	76 792	71 286
Part de l'obligation convertible	5 962	4 490
Part des résultats accumulés	- 55 659	- 37 066
Autres	1 227	1 214
Total	28 324	39 924

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

En milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Dollar US	619	705
Livre sterling	-260	-294
Autres devises	-56	37
Total	303	448

NOTE 16 – ENDETTEMENT

Confère note 3.1 de l'Annexe

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31/12/2010	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Avances OSEO				672		672
Echostar 2008 (2)				5 000		5 000
Sous-total emprunt obligataire	0	0	0	5 672	0	5 672
Total Dettes financières non courantes	0	0	0	5 672	0	5 672
Refinancement CIR (1)			1 432			1 432
Intérêts courus ES 2008 (3)			500			500
Partie courante des dettes non courantes	0	0	1 932	0	0	1 932
Dettes courantes (Factor)		4 837				4 837
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants (4)			16 728			16 728
Total Dettes financières courantes	0	4 837	18 660	0	0	23 498

(1) Refinancement CIR : les créances de crédit d'impôt recherche 2005-2006 et 2007 qui s'élevaient à 2.353 milliers d'euros ont été refinancées auprès d'un établissement financier en novembre 2008. Le montant des créances reste inscrit à l'actif du bilan en contrepartie des dettes financières. Les actifs et passifs diminuent au fur et à mesure du paiement de la créance par le Trésor Public à l'établissement financier.

(2) Emprunt Echostar 2008 : en décembre 2008, ECHOSTAR a souscrit pour 5.000 milliers d'euros un emprunt émis par ARCHOS S.A.. Cet emprunt est remboursable in fine au bout de 5 ans soit en décembre 2013.

(3) L'emprunt Echostar de 2008 porte un intérêt annuel décomposé en 2 parts. L'une d'un taux de 10 % annuel est payable en numéraire, l'autre également d'un taux de 10% annuel est payable en actions ou en numéraire; le choix de la modalité de paiement étant du ressort d'ARCHOS (voir au point 18.3 du Document de Référence les exceptions éventuelles)

(4) Les montants indiqués sur cette ligne correspondent aux découverts bancaires qui se compensent avec les disponibilités figurant à l'actif du bilan. Le montant des découverts autorisés s'établit à 1.850 milliers d'euros au 31/12/2010 et au 31/12/2009. Les autorisations de découvert expirent au 30 juin 2011.

Compte tenu de la structure de son endettement, le groupe n'a pas mis en place de gestion de risque de taux.

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

ARCHOS

En milliers d'euros

Encours	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
EUR	23 144	14 337
USD	6 025	3 252
Total dettes financières	29 170	17 588

NOTE 17 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	Dotations 2010	Reprises 2010		31-déc-09 IFRS
			Dont utilisé	Dont non utilisé	
Provisions pour indemnité de retraite	408	33	0	0	375
	408	33	0	0	375

Les engagements du groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés ou retraités basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Au 31 décembre 2010, le taux d'actualisation retenu est de 4.7% et le taux de réévaluation des salaires retenu est de 3%..

La charge enregistrée dans le résultat opérationnel au titre des plans d'avantages au personnel à prestations définies s'élève à 33 milliers d'euros.

Les règlements effectués au titre des cessations de service en France est nul sur 2010.

Les filiales du groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES NON COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-10 IFRS	31-déc-09 IFRS
Provision pour garantie	456	556
Provision pour litiges	100	72
Autres provisions pour risques	0	0
Montant net	556	628

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérant pendant la période de garantie offerte par Archos. Les « provisions pour litiges » couvrent des risques potentiels sur litiges prud'hommes en France. La provision varie de 28,5 milliers d'euros. Deux nouveaux litiges prud'homaux ont été déclarés courant 2010, et un litige de 2010 a été soldé par une condamnation d'Archos à payer 11,5 milliers d'euros au salarié.

Les « Autres provisions pour risques » couvrent les éventuels litiges avec les organismes sociaux. Au 31 décembre 2010, Archos n'a aucun litige en cours.

NOTE 19 – AUTRES PROVISIONS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-10	31-déc-09
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	7149	5 698
Créditeur divers	2528	2 502
Autres passifs financiers		
Dettes sociales	1474	1 481
TVA	4245	2 860
Autres dettes fiscales	1346	1 573
IS à payer	104	48
Total	16 846	14 162

Les provisions pour avoir à établir regroupent des provisions impactant le chiffre d'affaires. Ce compte, tous comme les dettes de TVA suivent l'évolution du chiffre d'affaires ce qui explique leur progression au 31 décembre 2010.

Les crébiteurs divers regroupent essentiellement les clients crébiteurs et les subventions accordées net de la quote part prise en résultat.

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, Archos participe à trois projets, e-comp@agnon, Exoticus et DYSE. Au titre de ces projets, une enveloppe totale de 1.999 milliers d'euros a été obtenue au cours des années précédentes. 276 milliers d'euros ont été perçus en 2010 venant compléter les sommes reçues en 2009 pour 779 milliers d'euros et en 2008 pour 569 milliers d'euros. Il reste à recevoir 375 milliers d'euros de subvention, enregistrés en « Autres créances à court terme ». En 2010, 502 milliers d'euros ont été inscrits au compte de résultat contre 717 milliers d'euros en 2009 et 467 milliers d'euros en 2008, en fonction de la constatation des charges relatives aux travaux de recherche.

Les Autres provisions et dettes courantes ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

Au 31 décembre 2010

En milliers d'euros

Description	Europe et autres zones	Amérique	Asie	Total groupe
Ventes nettes	60 694	18 187	4 417	83 298
Actifs sectoriels	32 652	12 111	1 251	46 014

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros

Description	Europe et autres zones	Amérique	Asie	Total groupe
Ventes nettes	43 504	11 741	2 657	57 901
Actifs sectoriels	18 227	4 730	481	23 438

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les

ARCHOS

ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

NOTE 21 – CHARGES PAR NATURE

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	57 901	44 830
Frais de personnel (voir note 22)	9 878	10 451
Transports de produits	4 961	3 101
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	4 037	4 481
Autres charges	6 296	5 933
Total des charges par nature	83 073	68 796

NOTE 22 – EFFECTIFS

Localisation	31-déc-10	31-déc-09
Archos SA	99	108
Archos Inc	9	9
Archos UK	10	11
Archos Germany	15	18
Archos Appslib	12	0
Archos AG	0	0
Archos Italia	0	0
Archos China	39	13
Total	184	159

En milliers d'euros

Description	31-déc-10	31-déc-09
	IFRS	IFRS
Salaires et rémunérations	7 242	7 293
Charges sociales	2 591	2 705
Coût des régimes à prestations définies	33	137
Plans d'options sur actions	11	316
Total	9 878	10 451

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7/11/2002 ou après le 7 novembre 2002 et qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

ARCHOS

La Norme n'est ainsi appliquée qu'aux plans 8, 9 et 10, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7/11/2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs.

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours	Prix exercice
8	22/01/07	77,40%	4,15%	0	28,60 €	27,78 €
9	06/11/07	73,40%	4,26%	0	20,20 €	19,78 €
10	23/12/09	70,00%	3,48%	0	2,95 €	3,40 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessitent de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10
Date d'octroi par le Conseil	22/01/07	06/11/07	23/12/09
Point de départ d'exercice	22/01/09	06/11/09	23/12/09
Fin d'indisponibilité des options exercées	22/01/11	06/11/11	23/12/13
Date d'expiration	21/01/17	05/11/17	22/12/19
Nbre initial d'options attribuées	131 000	192 500	136 304
Prix de souscription	27,78 €	19,78 €	3,40 €

La valorisation prend en compte une hypothèse d'exercice anticipé avant démission sur la base d'un taux annuel de sortie de 14% pour le plan 8 et de 6,5% pour le plan 9 et le plan 10.

En euros

Plan	Nbre options	Juste valeur	Charge de rémunération totale à la date d'octroi
8	131 000	10,32	1 351 920
9	192 500	12,17	2 342 725
10	136 304	1,67	227 628
Total	459 804		3 922 273

La charge comptabilisée en 2010 au titre de la rémunération des stock-options s'élève à 11 milliers d'euros.

En 2007, 1.937 options du plan n°1, qui n'a pas fait l'objet de comptabilisation, ont été exercées. En 2008, aucune option n'a été exercée. En 2009, 4.000 options du plan n°6 ont été exercées. En 2010 aucune option n'a été exercée.

NOTE 23 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010		Du 1er Janvier au 31 décembre 2009	
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	0		0	
Autres charges opérationnelles	0		0	
Total	0		0	

En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010		Du 1er Janvier au 31 décembre 2009	
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Produits non récurrents	0		0	
Charges non récurrentes	-372		-6 286	
Total	-372		-6 286	

Les ventes et mises au rebut réalisées au cours de l'exercice 2010 des stocks provisionnés en 2009 au titre du changement d'activité n'ont pas eu un impact significatif sur les comptes.

En 2009, l'impact du changement stratégique (passage au modèle « clé en main ») avait entraîné un impact non récurrent de 6.3 millions d'euros dont 5.9 millions d'euros de dépréciations exceptionnelles sur le stock.

NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010		Du 1er Janvier au 31 décembre 2009	
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Gain de change	3 330		1 773	
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur			1 235	
Autres produits financiers	15		19	
Produits financiers	3 345		3 026	
Perte de change	3 707		2 435	
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur			224	
Charges d'intérêts	1 549		1 701	
Autres charges financières			0	
Charges financières	5 256		4 360	
Total	-1 911		-1 334	

NOTE 25 – CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2010	Du 1er janvier au 31 décembre 2009
	IFRS	IFRS
Impôts courants	-250	-78
Impôts différés	0	0
Total	-250	-78

Les éléments de détermination de la variation des impôts différés (déficits et variations temporaires) entraînant une augmentation des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés. Le stock d'impôts différés actifs est maintenu à son niveau de fin décembre 2007.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'Archos SA en 2010) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros	Taux d'imposition en %
Résultat avant Impôt	-2 058	
Charge fiscale théorique	685	33,3%
Crédit impôt recherche	444	-21,6%
Imposition forfaitaire	-162	7,9%
Impôts différés actifs non activés	-1 384	67,2%
Ecart correction base	-19	0,9%
Impact écart taux impôt filiales étrangères	47	-2,3%
Différences permanentes	-21	1,0%
Effet des variations de taux sur impôts différés	67	-3,3%
Impôts différés sur écart de conversion	92	-4,5%
Charge fiscale réelle	-250	12,2%

NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

L'Assemblée générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'actions attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'administration du 22 janvier 2007 a attribué 131.000 options par la mise en place d'un 8^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs.

ARCHOS

En date du 7 avril 2005, le groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553 040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en action à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'action en circulation :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						Moyenne mensuelle pondérée
Période		Date mvt	jours	Variation	Solde	
janv-10	Remuneration intérêt d'emprunt Echostar	06-janv-10	31	136 620	17 890 616	1 512 339
févr-10			28	0	17 890 616	1 368 681
mars-10			31	0	17 890 616	1 515 325
avr-10			30	0	17 890 616	1 466 444
mai-10	Augmentation de capital	04-mai-10	31	1 780 000	19 670 616	1 646 637
juin-10			30	0	19 670 616	1 612 346
juil-10			31	0	19 670 616	1 666 090
août-10			31	0	19 670 616	1 666 090
sept-10			30	0	19 670 616	1 612 346
oct-10			31	0	19 670 616	1 666 090
nov-10			30	0	19 670 616	1 612 346
dec-10	Conversion de la dernière part de l'emprunt Echostar	15-déc-10	31	553 040	20 223 656	1 690 267
Total			365	2 469 660		19 035 001

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
	IFRS	IFRS
Résultat Net par action en euros	-0,12	-2,04
Nombre d'actions retenu	19 035 001	9 130 504
Résultat Net dilué par action en euros	-0,12	-2,04
Nombre d'actions retenu	19 035 001	9 130 504

Au 31 décembre 2010, seuls les levées de stock options, la conversion d'intérêts d'emprunt et les bons de souscription d'action sont susceptibles d'entrainer un effet dilutif du résultat net. Le résultat net étant négatif, ces derniers éléments n'ont pas été retenus comme potentiellement dilutifs dans les tableaux ci-dessus.

ARCHOS

NOTE 27 – ENGAGEMENTS

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues				
Créance Daily à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés				
Crédits documentaires	1 119			
Instruments financiers de change	0			
Gage d'instruments financiers	0			
Autres engagements donnés				
Crédit-bail	1			1
TOTAL	1 120	0	0	1

Courant 2010, Archos a mis en place deux lettres de crédit Stand By de 800 milliers de dollars et 700 milliers de dollars à échéance 2011 au profit d'un fournisseur chinois.

Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties reçus				
Autres engagements reçus				
Convention de crédit				
TOTAL	0	0	0	0

27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent au 31 décembre 2010 à 469 milliers d'euros.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants

En milliers d'euros

Description	31-déc-10
	IFRS
Moins d'un an	561
Plus d'un an et moins de 5 ans	950
Plus de 5 ans	0
Total	1 511

NOTE 28 – LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, ARCHOS est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires en germe ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Au regard des procédures en cours et des informations disponibles, la Société considère que ces litiges doivent être comptabilisé en passifs éventuels. Ainsi, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

- **Microprocessor Enhancement Corporation**

Suite à une assignation adressée à la filiale américaine, Archos Inc, le 26 janvier 2009 par la société américaine MEC immatriculée dans l'état du Delaware, Archos a appelé en garantie son fournisseur de Microprocesseurs, Texas Instruments, conformément aux termes du contrat qui la liait à Texas Instruments. Cette dernière a accepté d'assumer la défense d'Archos et d'en supporter les coûts.

A l'issue de cette procédure, un jugement de l'«United States District Court Central District of California » paru en date du 13 juillet 2010 met fin au litige en prononçant la non violation par les produits d'Archos des brevets objets de l'assignation.

- **Personal Audio**

En date du 5 mai 2010 un accord transactionnel a été signé avec la société Personal Audio LLC mettant fin à l'action. Personal Audio, société immatriculée dans l'état du Texas, avait assigné la filiale Archos Inc., dans le cadre d'une procédure « collective », pour violation de brevets américains portant sur des éléments en relation avec les lecteurs audio numériques.

Aux termes de cet accord, Personal Audio accorde à Archos une licence d'utilisation des brevets objet du litige (pour les produits vendus dans le passé ainsi que pour les produits actuels). Les éléments financiers de cet accord n'impactent pas les comptes de manière significative.

- **PACid**

La société américaine PACid Group PLC a assigné le 02 août 2010 la filiale américaine du groupe ARCHOS Inc et ARCHOS SA pour une violation de brevets portant sur des technologies embarquées sur les microprocesseurs gérant les fonctions Wifi.

En octobre 2010, Texas Instrument a confirmé à ARCHOS que les composants acquis par ARCHOS sont bien couverts par un accord de licence avec PACid. En décembre 2010 suite à la demande faite par ARCHOS SA auprès de la cour, l'assignation concernant ARCHOS SA a été révoquée. La procédure suit son cours concernant ARCHOS Inc. La position de la société est que compte tenu des éléments en sa possession et notamment des accords entre PACid et Texas Instruments, il est très peu probable que ce litige ait des conséquences financières significatives.

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Dans le cadre de nos opérations, Archos n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception d'EchoStar et la SCI les vignerons.

(i) Le partenariat commercial qui a été mis en place avec EchoStar représentait le second volet de l'investissement de 2005. En effet, à l'occasion de l'émission des obligations convertibles de 2005, EchoStar avait signé avec Archos un « *Product supply agreement* ». Archos avait en charge la responsabilité de développer et fournir des baladeurs numériques dédiés au marché américain et compatible avec le réseau de diffusion télévisuel appartenant à Dish Network (EchoStar). Cet accord a été rompu par lettre recommandée avec accusé réception en date du 29 mai 2006. Aucune opération commerciale avec EchoStar n'a été réalisée depuis cette date.

En décembre 2008, des pourparlers ont eu lieu en marge de la négociation que la société a mené avec EchoStar pour la mise en place du prêt de 5 Millions d'euros. La négociation commerciale a porté sur l'élaboration d'un appareil dédiée à EchoStar intégrant une technologie d'une société qu'ils ont acquis en 2008 (SLING MEDIA). Les frais de développement actuellement engagés par la Société pour le portage de cette application s'élèvent à environ 15K et ne sont pas significatifs. Il n'y a pas eu de garanties données ni reçues;

Au 31 décembre 2010, la société ARCHOS a toujours des dettes financières non courantes auprès d'EchoStar au titre de l'emprunt souscrit par EchoStar en 2008 (5 M€). La charge d'intérêts constatée au titre de 2010 est de 1.088 milliers d'euros.

(ii) la Société a signé un contrat de bail avec la SCI des vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'Archos. Mme Isabelle Crohas est gérante de la SCI les vignerons. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées. Le contrat de bail prévoit que la Société s'engage à verser un loyer annuel hors charge d'un montant de 139.162 €. Il n'y a pas eu de garanties données ni reçues; Par ailleurs, le conseil d'Administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257.570 € (local archives inclus) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

Les transactions avec la SCI des vignerons se font aux conditions de marché et soumis à approbation par l'Assemblée générale annuelle, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

NOTE 30 – REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites et avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	Archos SA	Archos Inc (*)	Total
Rémunérations et assimilés	146	11	157
Engagements de retraite	0	0	0
Avances	0	0	0
Total	146	11	157

(*) Montants en dollars US convertis en euros au taux moyen de l'exercice

NOTE 31 – CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2010	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			1 446			1 446	1 446
Clients			27 534			27 534	27 534
Autres créances courantes			5 097			5 097	5 097
Actifs financiers courants				0		0	0
Placements à court terme					0	0	0
Trésorerie	24 260					24 260	24 260
Total actifs financiers	24 260	0	34 077	0	0	58 337	58 337
Autres dettes financières non courantes				5 672		5 672	5 672
Autres dettes financières à court terme	23 498					23 498	23 498
Dettes fournisseurs				13 269		13 269	13 269
Autres dettes courantes				16 846		16 846	16 846
Total passifs financiers	23 498	0	0	35 787	0	59 285	59 285

NOTE 32 – RISQUE PAYS

Néant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
62 Boulevard Diderot
75008 PARIS

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et

ARCHOS

informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte où l'environnement économique et financier actuel rend plus difficile l'appréhension des perspectives d'activité comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des stocks et encours. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, tel que décrit en note 1.2 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

La note 1.2 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments prévisionnels utilisés par la direction ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec

ARCHOS

les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de votes) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB Audit & Associés

Pierre Marty

Frédéric Bitbol

ARCHOS

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2010

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2010

Bilan Actif en milliers d'euros

	Au Durée		31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
ACTIF	Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	32 574	28 588	3 987	4 069
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	30 887	27 488	3 399	3 523
Concessions, brevets & droits simil.	1 252	1 100	153	155
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	435		435	390
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 431	2 830	601	675
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outil. Industriels	1 749	1 420	329	333
Autres immob. corporelles	1 682	1 410	272	342
Immob. Corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)	944	251	694	348
Participations	859	251	608	115
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	85		85	233
TOTAL (I)	36 949	31 668	5 281	5 092
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18 457	5 466	12 991	7 891
Matières premières et autres approvision.	1 377	1 083	294	1 982
En cours de production de biens	2 873	1 729	1 144	1 136
En cours production de services				
Produits intermédiaires et finis	14 207	2 654	11 553	4 773
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	1 132		1 132	3 406
Créances exploitation (3)	37 724	280	37 444	23 244
Clients et comptes rattachés	34 374	280	34 094	11 512
Autres créances	3 350		3 350	11 732
Capital souscrit -appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	6 080		6 080	0
dont actions propres				
Disponibilités	17 757		17 757	20 309
COMPTE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance (3)	412		412	931
TOTAL (II)	81 563	5 746	75 817	55 780
Charges à répartir sur plusieurs ex. (III)	58		58	72
Primes de rembours. Des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	1 052		1 052	1 104
TOTAL GENERAL (I-V)	119 622	37 414	82 208	62 048
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			46	0
(3) dont à plus d'un an			1 333	1 432

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2010

Bilan Passif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
	Net	Net	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(Dont versé : 10 112)	10 112	8 877
Primes d'émission, de fusion, d'apport		82 754	75 327
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale		993	993
Réserves statuaires ou contractuelles		137	137
Réserves réglementées			
Autres réserves		856	856
Report à nouveau		-70 929	-50 111
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		-917	-20 818
Subventions d'investissement		313	816
Provisions réglementées			
TOTAL	(I)	22 326	15 084
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits émissions titres particip			
Avances conditionnées		672	
TOTAL	(II)	672	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		3 844	4 260
Provisions pour charges		408	375
TOTAL	(III)	4 252	4 635
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles		5 500	7 261
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2)		16 728	5 120
Emprunts et dettes financières divers (3)		1 432	2 171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 209	1 442
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 259	12 268
Dettes fiscales et sociales		5 210	5 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		10 083	7 761
COMPTE REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance		0	19
TOTAL	(IV)	54 421	41 859
Ecarts de conversion passif	(V)	537	470
TOTAL GENERAL	(I-V)	82 208	62 048
(1) dont à plus d'un an		5 000	8 182
(1) dont à moins d'un an		48 212	32 235
(2) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		16 728	5 120
(3) dont emprunts participatifs			

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2010

Compte de résultat en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2010		31/12/2009
		France	Exportation	12 mois
		Total		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue (biens)	27 456	59 596	87 052	49 779
Production vendue (services)	269	185	454	3 027
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	27 725	59 781	87 506	52 806
Production stockée			6 756	-9 201
Production immobilisée			3 237	3 743
Subventions d'exploitation			5	3
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9)			5 959	12 115
Autres produits (1) (11)			83	152
TOTAL (2)	(I)	103 546	59 618	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			0	0
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			65 308	29 026
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			3 921	3 575
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			18 109	22 449
Impôts, taxes et versements assimilés			2 096	1 325
Salaires et traitements			4 833	4 894
Charges sociales (10)			2 214	2 357
Dotations aux amortissements s/immobilisations			4 030	4 844
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			3 467	2 684
Dotations aux provisions pour risques et charges			73	1 204
Autres charges (12)			194	144
TOTAL (4)	(II)	104 245	72 501	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	-699	-12 883
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué, perte transférée	(III)			
Perte suportée, bénéfice transféré	(IV)			
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (5)			0	9
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			0	0
Reprises s/provisions et transferts de charges			1 383	4 357
Différences positives de change			3 241	3 548
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement			15	10
TOTAL	(V)	4 639	7 924	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions			546	7 196
Intérêts et charges assimilées (6)			2 003	1 971
Différences négatives de change			3 759	2 740
Charges nettes s/cessions valeurs mob.placement				
TOTAL	(VI)	6 308	11 907	
2 - RESULTAT FINANCIER		(V-VI)	-1 668	-3 983
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I+II+III-IV+V-VI)	-2 368	-16 866

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2010

Compte de résultat en milliers d'euros (suite)

Au Durée	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		516 717
Sur opérations de capital	0	0
Reprises s/provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL	(VII)	516 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (6bis)	377	2 379
Sur opérations de capital	0	4 038
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	4 038
TOTAL	(VIII)	377 6 417
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		138 -5 700
Participation des salariés	(IX)	
Impôts sur les bénéfices	(X)	-1 313 -1 748
PRODUITS	(I+III+V+VII)	108 701 68 259
CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	109 618 89 077
5 - BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		-917 -20 818
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Dont produits de locations immobilières		
produits afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont crédit-bail mobilier	1	1
crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant des entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
(6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.)		
(9) Dont transfert de charges	76	2 336
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (produits)		
(12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (charges)	24	18

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société Archos SA est cotée sur l'Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du groupe Archos. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2010, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2011.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue fin mai 2011.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Code de commerce – articles 8,9 et 11

Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3

1.1 - Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du PCG 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la Société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

Provisions pour garantie

Cette provision qui couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette

ARCHOS

provision est établie la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse des taux de retour constatés sur l'année.

Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation et de conjonctures économiques. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

Avantages au personnel

Le Groupe se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projétées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

1.3 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-1 0.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 18 mois de façon linéaire.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 mois
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

1.4 - Stocks

Les matières premières et composants sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des achats de matières premières et composants comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de livraison.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites, les frais généraux de production et les frais de R&D.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée sur les stocks présentant un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Ainsi les stocks à faible rotation ou présentant un risque de non utilisation future, évaluée par revue des articles, sont dépréciés.

1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses cédées aux sociétés d'affacturage ne sont pas comptabilisées dans le poste Clients et comptes rattachés mais sont reclassées en Autres créances.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

1.6 - Crédits et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

La provision pour perte de change latente est constituée à hauteur du risque non couvert, à savoir la différence entre les pertes et les gains de change latents, en US dollars.

Les instruments de change dont le caractère de couverture ne peut être démontré constituent un engagement et figurent donc en hors-bilan en annexe. A la clôture de l'exercice, l'instrument de change est évalué à la valeur de marché. Si celle-ci fait apparaître une perte probable sur l'opération, une provision pour risques est constituée pour le montant net des moins-values latentes.

1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

1.8 - Provision pour risques et charges

Dans le cadre normal de son activité, le groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Une provision pour risques est constituée pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Elle couvre généralement un à deux ans de fonctionnement de matériels livrés. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce.

Cette provision garantie couvre l'ensemble des clients de la société, à savoir les clients européens, asiatiques et inclus la filiale américaine et chinoise.

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations ainsi que de l'actualisation des dettes s'appuyant sur l'éloignement des engagements en question.

Les provisions pour litiges avec les tiers sont calculées selon la quote-part correspondant au risque de perte estimé.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2010

ARCHOS

Activité

Au cours du 1er semestre 2010, ARCHOS a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie développée en 2009 avec l'extension de la gamme de produits (MP3 et PC). La situation financière de la société a été renforcée de manière importante par l'augmentation de capital réalisée fin 2009. La société a ainsi progressivement relancé les commandes et la distribution des produits des segments de la gamme.

Sur le second semestre, l'activité a connu un très important développement, porté par le lancement des produits de la Génération 8 (tablettes Android de 2,8 pouces à 10 pouces) sur un segment de marché en pleine expansion.

Finalisation du modèle économique « clé en main »

La société a finalisé la mise en place de contrats avec ses partenaires asiatiques afin d'acheter des produits finis et non plus des composants devant être assemblés. Ce changement stratégique, débuté en 2009 est désormais complètement mis en place.

Développement Asie

Afin de disposer des ressources nécessaires à son développement commercial sur la zone Asie Pacifique, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant brut de 6.230 milliers d'euros en avril 2010. Cette opération a été réalisée par le biais d'un placement privé.

Mandataires Sociaux

Le 14 avril 2010, en raison de la démission d'un Administrateur, le Conseil d'Administration a décidé de coopter un nouvel administrateur. A l'issue du même Conseil d'Administration, deux autres administrateurs ont également démissionné. L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010 a ratifié la cooptation du nouvel administrateur. En outre, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, l'article 9 des statuts a été modifié, le nombre des administrateurs a été ramené à sept membres.

Action de Préférence

Aux termes d'un courrier adressé à Monsieur Crohas en date du 21 mai 2010, l'action de préférence détenue par DISH Network Corporation a été convertie en action ordinaire. En conséquence, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010, la mention de l'action de préférence a été retirée des statuts d'Archos.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Archos Media Sarl, filiale sans activité a été fusionnées par le biais d'une TUP dans ARCHOS SA en février 2011.

Début janvier 2011, la société a procédé à une émission de 124.688 actions en paiement d'une partie des intérêts dus sur l'emprunt obligataire de 2008.

NOTE 3 : NOTES SUR LES ELEMENTS FINANCIERS

3.1 - Immobilisations

CADRE A	Au		31/12/2010
	Val.brute des immo.au début	Augmentations Réévaluation	Acquis.créat.
<i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i> TOTAL I	27 694		3 192
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i> TOTAL II	1 579		499
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 680		498
Instal.générales, agenc.et aménag. divers	851		0
Matériel de transport	81		28
Matériel de bureau et informatique, mobilier	748		33
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	0		
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	4 361		558
Participations évalués par mise en équivalence			
Autres participations	859		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	233		46
Immobilisations financières	1 092		46
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	34 726	4 296
CADRE B	Diminutions	Par cessions, mis.hors serv.	Valeur brute immobilis.à fin exercice
	Par virements poste à poste		Rééval.lég. V.O.Immo. en fin d'exer.
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i> TOTAL I			30 887
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i> TOTAL II	390		1 688
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.			
Installations tech.matér.et outil.indus.		1 429	1 749
Instal.gén.agenc.et aménag. divers			851
Matériel de transport		50	59
Matériel de bureau et informat.mobilier		10	771
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			0
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	0	1 488	3 431
Participations éval.par mise en équiv.			
Autres participations			859
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		194	85
Immobilisations financières	194		944
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	390	1 683
			36 949

Le poste Immobilisations incorporelles en cours se compose des frais de développement.

Amortissements

			Au		31/12/2010
CADRE A : Situations et mouvements de l'exercice		Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
<i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i>	TOTAL I	24 171	3 317		27 488
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i>	TOTAL II	1 034	66		1 100
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 346	503	1 429	1 420
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		578	76		654
Matériel de transport		80	6	50	36
Matériel de bureau et informatique, mobilier		681	48	10	720
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	3 685	633	1 488	2 830
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	28 890	4 016	1 488	31 417

CADRE B : Ventillation des dotations aux amortissements de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Linéaires	Dégressifs	Except.	Dotations
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	TOTAL I	3 317			
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i>	TOTAL II	66			
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations techniques, mat. et outillage indus.		502	1		
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.gén.agenc.et aménag. divers		76			
Matériel de transport		6			
Matériel de bureau et informat.mobili		48			
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	632	1		
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	4 015	1		

ARCHOS

Les frais de recherche et de développement, incluant les immobilisations en cours, au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortiss.	Total valeur nette
Frais capitalisés antérieurs à 2004	3 836	2 924	869	81	7 710	-7 710	0
Frais capitalisés en 2004	1 209	698	464	28	2 399	-2 398	0
Frais capitalisés en 2005	1 440	650	697	21	2 808	-2 808	0
Frais capitalisés en 2006	1 968	820	841	78	3 706	-3 706	0
Frais capitalisés en 2007	1 916	1 036	745	69	3 766	-3 766	0
Frais capitalisés en 2008	2 450	1 152	259	91	3 952	-3 952	0
Frais capitalisés en 2009	2 392	915	329	107	3 744	-2 959	785
Frais capitalisés en 2010	2 419	638	71	108	3 237	-189	3 048
Total	17 630	8 834	4 274	582	31 321	-27 488	3 833

Le montant des dépenses engagées par Archos au titre des frais de recherche et développement sur l'exercice 2010 s'élève à 4.221 milliers d'euros. Les frais de développement capitalisés atteignent 3.237 milliers d'euros, soit 77 % des dépenses. Les amortissements s'élèvent à 3.369 milliers d'euros.

Les Autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements.

3.2 - Stocks

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Description	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	VARIATIONS DES STOCKS	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	1 377	5 298		3 921
SOUS-TOTAL I	1 377	8 873	0	3 921
Production Produits intermédiaires Produits finis	14 207	6 282	7 925	
SOUS-TOTAL II	14 207	12 353	7 925	0
Production en cours Produits Etudes Prestations de services	2 873	4 042		1 169
SOUS-TOTAL III	2 873	7 172	0	1 169
TOTAL I+II+III	18 457	28 399	7 925	5 090
Production stockée (ou déstockage de production) II + III				-6 756

Les provisions pour dépréciation de stock s'élèvent à 5.466 milliers d'euros.

Les provisions pour dépréciation des matières et en-cours correspondent à des composants et des encours à faible rotation ou présentant un risque de non utilisation future.

Les stocks de produits finis sont dépréciés afin de ramener le prix de revient comptabilisé à la valeur marchande à la date de clôture.

3.3 – Clients et comptes rattachés

La société gère toujours 2 contrats d'affacturage. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont comptabilisées en Autres créances.

Dans un souci de prudence, les provisions pour dépréciation des créances clients pour 280 milliers d'euros ont été pratiquées à 100% du montant hors taxes des créances, pour la partie non assurée.

ARCHOS

3.4 - Autres créances

Le montant des autres créances s'élève au 31 décembre 2010 à 3.350 milliers d'euros et se compose principalement des éléments suivants :

- La TVA déductible s'élève à 48 milliers d'euros.
- Les créances d'impôts pour 2.409 milliers d'euros (dont 1.333 au titre du CIR de 2010 et 1.432 milliers au titre du CIR de 2007).

3.5 - Capitaux propres

Composition du capital social au 31/12/2010

Composition du capital social

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-12]

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	17 753 995	2 469 660	1	20 223 656
Action de préférence	0,50 €	1		-1	0
Total		17 753 996	2 469 660	0	20 223 656

L'action de préférence de Echostar a été convertie en action ordinaire en 2010

Sur l'exercice 2010, le capital social a été augmenté de 1.234.830 euros.

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social est de 10.111.828 €.

De plus, le capital a été augmenté le 5 janvier 2011 de 124.688 titres du fait du paiement en actions de l'intérêt complémentaire de 10% sur l'emprunt de 2008.

A la date du conseil d'arrêté des comptes, le capital social est donc de 10.174.172 euros et est composé de 20.348.344 actions ; toutes ces actions ont été émises et totalement libérées. Chaque action a une valeur nominale de 0,50€ chacune.

Variation des capitaux propres sur l'exercice

En milliers d'euros

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	4 468	61 651	-49 119	0	1 145	18 146
Opérations sur capital	4 409	13 676		0	0	18 085
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-20 818			-20 818
Subventions d'investissement					-329	-329
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	8 877	75 327	-69 936	0	816	15 084
Opérations sur capital	1 235	7 426		0	0	8 661
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-917			-917
Subventions d'investissement					-503	-503
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	10 112	82 754	-70 853	0	313	22 326

Capital potentiel

Le tableau ci après expose les plans de stock-options en cours et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

	date conseil	prix émission	Attribution	exercées	perdues	Solde	point départ	date expiration
Plan n°1	31/07/2002	8,50	14 700	4 692	1 350	8 658	31/07/2003	30/07/2012
Plan n°2	31/07/2002	8,50	25 300		25 300	0	31/07/2003	30/07/2012
Plan n°3	31/07/2002	8,50	870		870	0	31/07/2003	30/07/2012
Plan n°4	03/07/2003	3,40	88 000		88 000	0	03/07/2005	02/07/2013
Plan n°5	03/07/2003	3,40	66 000		13 000	53 000	03/07/2005	02/07/2013
Plan n°6	21/09/2004	1,28	10 314	4 000	5 157	1 157	21/09/2006	20/09/2014
Sous-total AGE du 13/08/2001			205 184	4 079	133 677	62 815		
	date conseil	prix émission	Attribution	exercées	perdues		Solde	
Plan n°7	01/06/2006	38,42	111 000		111 000	0	01/06/2010	31/05/2016
Plan n°8	22/01/2007	27,78	131 000		107 625	23 375	22/01/2011	21/01/2017
Plan n°9	06/11/2007	19,78	192 500		121 250	71 250	06/11/2011	05/11/2017
Plan n°10	23/12/2009	3,40	136 304		12 000	124 304	23/12/2013	22/12/2019
Sous-total AGE du 29/11/2004 et 02/05/2007			570 804		351 875	218 929		

AGE du 23/12/2008 : autorisation pour attribuer des stock-options dans la limite de 3% du capital social, non utilisée à ce jour

Au 31/12/2010, le nombre total d'actions potentielles résultant des plans de stock-option en cours s'élève à 281.744 actions.

De plus, le nombre de titres est susceptible d'être augmenté en cas de remboursement en titre de l'intérêt complémentaire de 10 % sur l'emprunt obligataire de décembre 2008 (contrevaleur de 500.000 euros par an sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action ARCHOS des 60 premiers jours de Bourse à compter du 1er octobre de l'année considérée avec un prix minimum de 0,5 Euros).

Enfin, sur décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 il a été procédé le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 bons de souscription d'actions (ci-après « BSA ») intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société, dont M. Henri Crohas à hauteur de 714.200 BSA. Motifs de l'opération : Cette opération intervient dans le cadre d'une politique incitative à l'égard du management d'ARCHOS.

Les principales caractéristiques des BSA sont les suivantes :

ARCHOS

Prix de Souscription : quarante deux (42) centimes d'euros par BSA, ce montant ayant fait l'objet d'un rapport d'expertise de la part du cabinet Bellot Mullenbach & Associés.

Les BSA sont inaccessibles par leurs titulaires jusqu'au 21 décembre 2011 et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Conditions d'Exercice : sous réserve d'ajustement dans les conditions légales, l'exercice par un titulaire d'un (1) BSA lui donnera le droit de souscrire à une (1) action ARCHOS, moyennant un Prix d'Exercice de cinq (5) euros par BSA, ce qui représente une prime de 25,63% par rapport au cours de bourse de l'action ARCHOS (3,98 euros) à la clôture de la séance du 13 décembre 2010, (veille du Conseil d'administration ayant décidé de l'opération).

Période d'Exercice : les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 22 décembre 2011 jusqu'au 22 juin 2012, sous réserve de la possibilité d'un exercice anticipé en cas de constitution d'un bloc significatif de titres (représentant plus de 15% du capital), départ du fondateur (M. Henri CROHAS) ou changement de contrôle. Les actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA, représenteront 4,81 % du capital d'ARCHOS (après prise en compte de la conversion des obligations convertibles de 2005 visée ci-dessous), seront entièrement assimilées dès leur émission aux actions existantes de même catégorie et feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris directement sur la même ligne que les actions existantes.

3.6 – Emprunts obligataires convertibles

Le 7 avril 2005, la société a émis en faveur de la société EchoStar 2.212.158 obligations convertibles en actions pour une valeur de 7.000 milliers d'euros, soit un prix d'émission de 3,16 euros par obligation. En cas de conversion, une obligation donnera lieu à émission d'une nouvelle action.

La dernière tranche de cet emprunt obligataire et qui portait sur 553.040 obligations convertibles a été convertie en décembre 2010. A l'issue de cette conversion, il n'y a plus de dette au titre de cet emprunt au 31.12.2010.

Le 24 décembre 2008, une émission d'un nouvel emprunt obligataire d'une durée de 5 ans a été finalisée. Cette émission a porté sur un montant de 5.000 milliers d'euros. La rémunération de cet emprunt est composé de deux éléments : d'une part un taux fixe annuel de 10 %, à régler en numéraire et d'autre part une rémunération complémentaire de 10 % à régler en numéraire ou en actions, à la main du bénéficiaire. Le règlement des intérêts complémentaires au titre de l'année 2010 a été réalisé en action début janvier 2011.

3.7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges de 4.252 milliers d'euros correspondent principalement à :

- la provision pour garantie pour 455 milliers d'euros
- la provision pour pertes de change pour 515 milliers d'euros
- la provision pour risques prud'hommes pour 100 milliers d'euros
- la provision pour indemnités départ à la retraite pour 408 milliers d'euros

ARCHOS

- la provision pour situation nette négative sur titres de participation pour 2.774 milliers d'euros

3.8 – Litiges

Dans le cours normal de ses activités, ARCHOS est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires en germe ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Au regard des procédures en cours et des informations disponibles, la Société considère que ces litiges doivent être comptabilisé en passifs éventuels. Ainsi, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

- **Microprocessor Enhancement Corporation**

Suite à une assignation adressée à la filiale américaine, Archos Inc, le 26 janvier 2009 par la société américaine MEC immatriculée dans l'état du Delaware, Archos a appelé en garantie son fournisseur de Microprocesseurs, Texas Instruments, conformément aux termes du contrat qui la liait à Texas Instruments. Cette dernière a accepté d'assumer la défense d'Archos et d'en supporter les coûts.

A l'issue de cette procédure, un jugement de l'«United States District Court Central District of California » paru en date du 13 juillet 2010 met fin au litige en prononçant la non violation par les produits d'Archos des brevets objets de l'assignation.

- **Personal Audio**

En date du 5 mai 2010 un accord transactionnel a été signé avec la société Personal Audio LLC mettant fin à l'action. Personal Audio, société immatriculée dans l'état du Texas, avait assigné la filiale Archos Inc., dans le cadre d'une procédure « collective », pour violation de brevets américains portant sur des éléments en relation avec les lecteurs audio numériques.

Aux termes de cet accord, Personal Audio accorde à Archos une licence d'utilisation des brevets objet du litige (pour les produits vendus dans le passé ainsi que pour les produits actuels). Les éléments financiers de cet accord n'impactent pas les comptes de manière significative.

- **PACid**

La société américaine PACid Group PLC a assigné le 02 août 2010 la filiale américaine du groupe ARCHOS Inc et ARCHOS SA pour une violation de brevets portant sur des technologies embarquées sur les microprocesseurs gérant les fonctions Wifi.

En octobre 2010, Texas Instrument a confirmé à ARCHOS que les composants acquis par ARCHOS sont bien couverts par un accord de licence avec PACid. En décembre 2010 suite à la demande faite par ARCHOS SA auprès de la cour, l'assignation concernant ARCHOS SA a été révoquée. La procédure suit son cours concernant ARCHOS Inc. La position de la société est que compte tenu des éléments en sa possession et notamment des accords entre PACid et Texas Instruments, il est très peu probable que ce litige ait des conséquences financières significatives.

3.9 - Autres dettes

Le montant des Autres dettes s'élève au 31 décembre 2009 à 10.082 milliers d'euros et se compose des avoirs à établir sur ventes pour un montant de 5.035 milliers d'euros et de la dette constatée vis-à-vis des sociétés d'affacturage GE FACTOFRANCE et COFACREDIT pour 5.048 milliers d'euros.

3.10 – Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros

Description	Du 1er Janvier au 31 décembre 2010	Du 1er Janvier au 31 décembre 2009
Amérique	18 213	8 248
Europe et autres zones	60 574	41 901
Asie	4 417	2 657
Chiffre d'affaires total	83 204	52 806

3.11 – Charges et produits exceptionnels

	Au Durée	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		516	717
Sur opérations de capital		0	0
Reprises s/provisions et transferts de charges			
TOTAL	(VII)	516	717
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion (6bis)		377	2 379
Sur opérations de capital		0	4 038
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL	(VIII)	377	6 417
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		138	-5 700

Les produits exceptionnels sur opérations en capital de 516 milliers d'euros correspondent principalement aux subventions d'investissement virées au résultat en 2010. Les charges exceptionnelles sont liées à un litige.

3.12 – Autres informations annexes

Provisions inscrites au bilan

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Au	31/12/2010
		Augmentatio n Dota.exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées :				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	72	40	12	100
Prov.pour garanties données aux clients	556	0	101	456
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	633	515	633	515
Prov.pour pensions et obligations simil.	375	33		408
Autres provisions pour risques et charges	2 998	31	256	2 774
TOTAL II	4 635	619	1 002	4 252
Provisions pour dépréciation :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Titres de participation	744	0	493	251
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours	7 732	3 331	5 597	5 466
Comptes clients	317	136	174	280
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	8 793	3 467	6 264	5 996
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 428	4 087	7 266	10 249
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 541	5 883	
Dont dotations et reprises financières		546	1 383	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	

Etat des échéances des créances et des dettes

		Au		31/12/2010
CADRE A : ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'actif financier :				
Créances rattachés à des participations				
Prêts (1) (2)		85	46	39
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant :				
Clients douteux ou litigieux		257	257	
Autres créances clients		34 116	34 116	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		2	2	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices		2 409	1 076	1 333
Taxe sur la valeur ajoutée		48	48	
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers		375	375	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		516	516	
Charges constatées d'avances		412	412	
TOTAUX		38 221	36 849	1 372
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Montant des prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B : ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	5 500	500	5 000	
Emprunts aup.étbl.crédit à 1 an maxi. (1)	16 728	16 728		
Emprunts aup.étbl.crédit à plus 1 an (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 432	1 432		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 259	14 259		
Personnel et comptes rattachés	473	473		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	869	869		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 822	2 822		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 046	1 046		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	10 083	10 083		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avances	0	0		
TOTAUX	53 212	48 212	5 000	0

(1) Empr.souscrits en cours d'exercice
(1) Empr.remb.ou converti en actions en cours d'exercice
(2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès des associés pers.phys.

Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-5]

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Déférence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	883		767	116
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	169		-252	421
Sur dettes sur immobilisations				
Instruments dérivés				
TOTAL	1 052	0	515	537

Charges à payer

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	500
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 978
Dettes sociales et fiscales	654
Autres dettes : - Clients avoirs à établir	5 035

Produits constatés d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	0
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	0

Charges constatées d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	412
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	412

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-20]

	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant (1)	-2 368	
Résultat exceptionnel (hors participation)	138	
Résultat comptable (hors participation)	-2 230	-1 313

(1) Dont un crédit d'impôt recherche de 1 333 milliers d'euros.

Accroissements et allégements dette future d'impôts

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-24]

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées :	
Autres :	
- Différences de conversion Actif	1 052
- Reprise sur provision pour garantie donnée	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	1 052
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
ORGANIC	93
Autres :	
- Différences de conversion Passif	537
- Indemnités départ retraite	33
- Provision IFA	
- Créances	6
- Perte de change	515
TOTAL DES ALLEGEMENTS	1 184
Déficits reportables	86 045
Moins-values à long terme	
Il s'agit de différences temporaires en terme de base imposable, de sorte qu'au taux de 33,33% l'allègement en impôt est de 28.638 milliers d'euros.	

Engagements financiers

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues Créance Daily à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche	0			0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles Nantissement sur fonds de commerce de 1er rang au profit de l'URSSAF	0			0
Avals, cautions et garanties donnés Garantie sur financement stocks (1)	0		0	
Crédits documentaires	1 119			
Instruments financiers de change	0			
Gage d'instruments financiers	0			
Autres engagements donnés Crédit-bail	0			0
Rachat de stock à Canon				
TOTAL	1 119	0	0	0

Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties reçus				
Autres engagements reçus Convention de crédit	0			
TOTAL	0	0	0	0

Les engagements donnés correspondent aux « Stand by Letter of Credit » accordées à certains fournisseurs étrangers.

Dettes garanties par des sûretés réelles

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-8]

Engagements donnés	Valeur bilantielle	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 728	0	0
Emprunts et dettes financières divers	2 104	0	0
Dettes fiscales et sociales	5 210	0	0
TOTAL	24 042	0	0

Liste des filiales et participations

En milliers d'euros

Description	Capital Social	Capitaux Propres Social	Pourcentage de Participation	Dividendes	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts Avances	Chiffre d'affaires Social	Résultat Social
Filiales (plus de 50%)									
Archos Inc.	240	-3 265	100%	0	240	0	0	18 187	-432
Archos UK	15	1 364	100%	0	15	15	0	1 092	127
Archos Deutschland GmbH	25	41	100%	0	25	25	0	8 397	36
Archos Hong-Kong	1	6	100%	0	1	1	0	115	7
Archos Italie	10	27	100%	0	10	10	0	0	-3
Archos AG	64	143	100%	0	64	64	0	0	-7
Archos Digital Products Trading, Co Ltd	493	-198	100%	0	493	493	0	537	251
Archos Media SARL	10	-149	100%	0	10	0	0	0	-31
Participations (10 à 50%)									
Néant									
Autres titres									
Néant									
Total	859	-2 031		0	859	608		28 328	-52
Autres valeurs mobilières									
Titres auto-détenus					6 080	6 080			
SICAV									
Total					6 080	6 080			

Archos SA est la société mère consolidante du Groupe ARCHOS.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 10 et 24-15]

Postes	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	859		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisées			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	14 916		
Autres créances			
Capital souscrit apelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			5 500
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 732		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Ventilation de l'effectif moyen

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-22]

Personnel salarié	
Ingénieurs et cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Total	101

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010 s'élève à 145.611 euros.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur			0%	0%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%
Sous-total	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	175	215	100%	100%	58	67	100%	100%